

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DES POSTES ET
TELECOMMUNICATIONS



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF POSTS AND
TELECOMMUNICATIONS

Postes, Télécommunications et TIC : **les précieux acquis du septennat**



Préface : Un si riche septennat	5
I. Cameroun : la révolution numérique en marche	6
1. Situation générale du Cameroun sur le plan de l'économie numérique	6
A. <i>Engagement des pouvoirs publics</i>	6
B. <i>Mise en œuvre</i>	6
2. Les résultats obtenus : les statistiques	
A. <i>Infrastructures</i>	7
B. <i>Pénétration Internet et pénétration du mobile</i>	7
C. <i>Secteur postal</i>	8
D. <i>Opérateurs publics</i>	8
E. <i>Opérateurs privés de téléphonie mobile (sous convention de concession)</i>	8
F. <i>Fournisseurs d'accès et de services Internet</i>	9
G. <i>Startups du numérique</i>	9
H. <i>Quelques plateformes et services électroniques</i>	9
I. <i>Investissement dans les télécommunications</i>	9
J. <i>Recettes générées et production des télécommunications et TIC au Cameroun</i>	9
K. <i>Ressources humaines</i>	9
II. Les chantiers	10
1. Développement des Infrastructures	10
2. Qualité de service : préoccupation permanente du Gouvernement	14
3. Etat facilitateur et régulateur	16
4. Réduction de la fracture numérique	20
5. Accompagnement des jeunes	23
6. Formation	26
7. Modernisation de la Poste	29
8. Grands rendez-vous internationaux et la coopération internationale	31
Annexe	36
Plan Stratégique Cameroun Numérique 2020 : Résumé exécutif	



« J'ai instruit le Gouvernement d'accélérer la mise en place des conditions préalables à l'industrialisation de notre pays.

Ces conditions indispensables sont :

- la disponibilité d'une énergie suffisante et permanente ;
- la modernisation de notre agriculture et la transformation de sa production ;
- l'exploitation et la transformation avantageuse des ressources minières ;
- l'amélioration continue du climat des affaires, pour attirer toujours plus d'investisseurs ;

- la mobilisation des financements nécessaires ;
- le développement des infrastructures de communication et télécommunications.

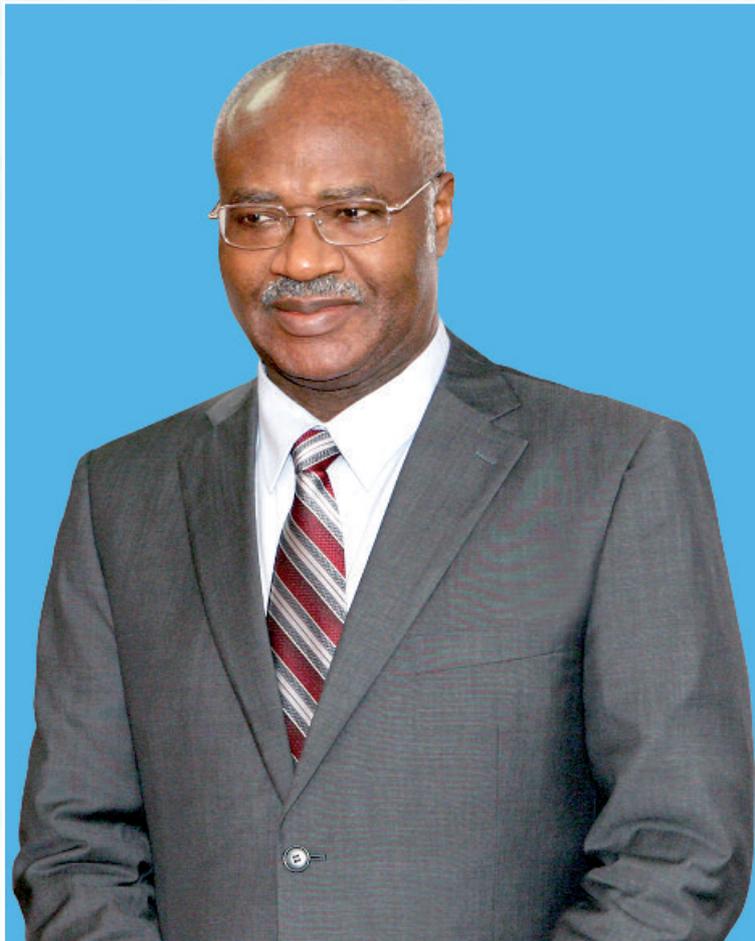
Dans ce dernier domaine, il nous faut rattraper au plus vite notre retard dans le développement de l'Économie Numérique. Celle-ci est un véritable accélérateur de croissance, en plus d'être une véritable niche d'emplois nouveaux pour notre jeunesse. Nous devons pouvoir en tirer avantage pleinement.

Le Gouvernement, dans son organisation, accordera à ce secteur toute l'attention méritée. »

S.E. Paul BIYA

Président de la République du Cameroun

*Message à la Nation
31 décembre 2015*



Philemon YANG
Premier Ministre, Chef du Gouvernement



Par **Mme Minette Libom Li Likeng**
Ministre des Postes et
Télécommunications

Un si riche septennat

«Dans ce dernier domaine, il nous faut rattraper au plus vite notre retard dans le développement de l'Economie Numérique. Celle-ci est un véritable accélérateur de croissance, en plus d'être une véritable niche d'emplois nouveaux pour notre jeunesse. Nous devons pouvoir en tirer avantage pleinement. Le Gouvernement, dans son organisation, accordera à ce secteur toute l'attention méritée».

Qui ne se souvient de ces propos du Chef de l'Etat, S.E. Paul BIYA, prononcés lors de son message à la Nation à l'occasion de la fin d'année 2015 et du Nouvel An 2016 ? Chaque observateur en a ressenti le souffle de l'interpellation. Le Gouvernement en particulier a pris acte de leur forte charge prescriptive. Le Président de la République, qui s'était à maintes occasions prononcé auparavant sur les problématiques relatives aux Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), montrait à quel point, homme de son époque, attentif aux défis de son temps, il consacrait une place de choix, à ce que l'économiste et Prix Nobel, Jean Tirole, appelle «la révolution numérique».

Sans attendre, et sous la coordination et le pilotage du Premier Ministre, le Gouvernement, se mit en branle.

Au mois de mars 2016, se tinrent à Yaoundé, les Premières Journées Nationales de l'Economie numérique.

Le Forum International sur l'Economie Numérique au Cameroun, eut lieu, dans la capitale camerounaise, en mai 2017, sous le Très Haut patronage du Président de la République.

Puis vint le tour de la Conférence sous-régionale sur l'économie numérique, qui rassembla en mai 2018 à Yaoundé, sous l'égide de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), les pays d'Afrique Centrale.

Ces rendez-vous permirent d'explorer des voies pertinentes, de sonder les opportunités crédibles, et de camper les défis, de manière à permettre au Cameroun de se positionner judicieusement, et de tirer avantage de l'économie numérique, phénomène rendu implacable, s'il en fût...

L'élaboration du plan «Cameroun numérique 2020», boussole du Gouvernement en

matière de développement de l'économie numérique, en tira le meilleur parti. Il représente un témoignage éloquent, autant que le signe d'une volonté politique tangible des plus hautes autorités dans ce domaine.

Au demeurant, et en attendant que se poursuive sa mise en œuvre, le Gouvernement a multiplié des actions et pris des initiatives pour donner corps à la Vision présidentielle. C'est ainsi qu'il a contribué à affirmer sa posture d'Etat Régulateur, et d'Etat Facilitateur. D'une part, les négociations menées avec les opérateurs de téléphonie relevant du secteur privé, ont permis une meilleure prise en compte des défis et des devoirs des uns et des autres, pour garantir une qualité de service arrimée aux standards internationaux. D'autre part, le Cercle de concertation permanente public/privé (CPPT), dans le domaine des postes et télécommunications a vu le jour. Instance de discussions, d'échanges, sa création a été saluée par le secteur privé.

Dans la même veine, des stratégies d'accompagnement des initiatives et des projets émanant d'une jeunesse dont la créativité, l'ingéniosité font la fierté de notre pays. Tel est, entre autres repères, le sens du projet «Globe trotter de l'économie numérique».

Pour autant, la question de la réduction de la fracture numérique n'a pas été délaissée. L'organisation des Camps de vacances TIC, et des Matinées Départementales du Numérique, est ainsi apparue comme une réponse proactive à ce défi particulier.

Sur un autre plan, et sans qu'il y ait besoin d'un ramdam, le secteur postal, en dépit des difficultés réelles, a connu pour sa part, de notables et rassurantes évolutions en droite ligne de cette transformation numérique qui dévore tout...

Le document que le Ministère des Postes et Télécommunications publie dans un contexte si riche d'enjeux, rassemble ainsi, nombre d'actions conduites, d'initiatives transformées en projets, en leur conférant sens, cohérence et consistance. Il permet d'apprécier le chemin parcouru, de prendre la mesure du trajet restant. Les classements du Cameroun sur divers points sont à ce sujet, source de fierté. Ils éclairent d'une leur particulière, le septennat des «Grandes Réalisations» entamé en 2011.

I. Cameroun : la révolution numérique en marche

Les messages présidentiels des dernières années et tout au long du septennat qui s'achève, dégagent une constance dans la vision du Chef de l'Etat sur l'économie numérique : elle demeure la clé de voûte de notre révolution économique.

C'est dire que le Cameroun s'est résolument engagé dans la «nouvelle économie», celle dite numérique, aujourd'hui unanimement perçue comme «le secteur le plus dynamique de l'économie mondiale», et donc «un vecteur de croissance, de productivité et de compétitivité des entreprises et des pays».

1. Situation générale du Cameroun sur le plan de l'économie numérique

A. Engagement des pouvoirs publics

Le développement de l'économie numérique est un véritable défi pour les pouvoirs publics dont l'engagement n'est plus à démontrer.

Déjà en 2011, le Chef de l'Etat, dans un rôle avant-gardiste, a jeté, dans le cadre de son programme des «Grandes Réalisations», les bases de la modernisation du secteur postal.

Dans son message adressé à la nation le 31 décembre 2015, le Président de la République, affirme avec force qu'«... il nous faut rattraper au plus vite notre retard dans le développement de l'Economie Numérique. Celle-ci est un véritable accélérateur de croissance, en plus d'être une véritable niche d'emplois nouveaux pour la jeunesse».

Il poursuit en déclarant par ailleurs que «...le pari majeur de notre pays reste la création des conditions d'une véritable industrialisation (...) Ces conditions préalables sont... le développement des infrastructures de communication et télécommunications... ».

Il apparaît donc clairement que le Cameroun est un grand chantier dont le secteur des Postes, des Télécommunications et TIC en est l'un des piliers de développement. Et les projets réalisés à cet effet ont placé le secteur des Télécommunications et TIC parmi les deux premiers pôles de croissance de l'économie nationale.

B. Mise en œuvre

Au cours du septennat 2011-2018, la vision du Chef de l'Etat pour le développement de l'économie numérique, a été traduite en actes concrets. Dans le cadre des stratégies définies à cet effet, des projets ont été mis en œuvre dans les trois domaines constituant le cœur même de l'économie numérique, à savoir, les Postes, les Télécommunications et TIC.

Il s'est agi :

- de construire des infrastructures de télécommunications et des TIC de qualité, appelées à supporter l'économie numérique ;
- de favoriser l'accès aux réseaux et services modernes des télécommunications/TIC de qualité, et à moindre coût, à toutes les couches de la population, quelle que soit leur position géographique ;
- d'arrimer la Poste aux exigences de l'économie numérique et de favoriser l'accès généralisé aux produits et services postaux modernes, sur toute l'étendue du territoire national.

Des avancées considérables ont été enregistrées au niveau de la couverture du territoire national tant par les réseaux téléphoniques que par l'accès à l'Internet et aux services postaux modernes. Par ailleurs, les coûts d'accès aux services ont baissé de manière significative.

2. Les résultats obtenus : les statistiques

A. Infrastructures

Le Gouvernement s'est engagé à développer une infrastructure de télécommunications adéquate en vue de l'industrialisation du Cameroun. Les **infrastructures des TIC** ont connu une forte amélioration.

A cet effet, les capacités des **câbles sous-marins** sont passées :

- de 0,155 Gbps en 2002 à 36,645 Gbps en 2016 pour le SAT3
- et de 12,3 Gbps en 2015 à 57,7 Gbps en 2017 sur le WACS.

En 2017, elles ont atteint 40 Gbps entre Kribi et Lagos et 10 Gbps entre Lagos et le Portugal sur le câble Main One et se situeraient à environ 2,8 Tbits extensibles à 32 Tbits à partir de septembre 2018 pour ce qui est du câble SAIL (South Atlantic Inter Link) Cameroun-Brésil.

Le Cameroun dispose actuellement d'un **linéaire total d'environ 12 000 Km de fibre optique interurbaine** (contre 2 150 km avant 2012), soit 209 sur 360 arrondissements et 52 départements sur 58 desservis par la fibre optique, avec des bretelles vers les pays voisins, notamment le Tchad, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RCA et le Nigeria.

B. Pénétration Internet et pénétration du mobile

Pénétration des TIC

- Pénétration de la téléphonie fixe : le segment des lignes téléphoniques fixes connaît une nette amélioration, passant de **55.229 abonnés** en 2010 à **71.463** en 2016
- Pénétration du téléphone mobile : **18.819.852 abonnés** en 2016, soit un taux de pénétration de **83%** (contre **44%** en 2010)
- Pénétration de l'Internet : L'accès à Internet est passé de **0,24%** en 2011 à **35,43%** environ en 2016
- Indice de développement des TIC (IDI), selon la méthode de calcul de l'UIT : entre 2014 et 2017 l'indice IDI est passé de 2,030 à 3,852

Accès aux TIC dans les ménages

- Possession d'un poste radio : 47% de ménages (52% en milieu urbain, 43% en milieu rural, 55% à Douala et 32% à l'Adamaoua)
- Possession d'un téléviseur : 55% de ménages (87% en milieu urbain, 34% en milieu rural, 94% à Douala et 12% à l'Extrême-Nord)
- Possession d'un téléphone : 89% de ménages (au moins 7 ménages sur 10 quelle que soit la région,

98% en milieu urbain, 84% en milieu rural, 99% à Douala et 65% à l'Est)

- Possession d'un ordinateur : 14% de ménages (29% en milieu urbain, 5% en milieu rural, 34% à Yaoundé et 3% à l'Extrême-Nord)
- Accès à l'Internet : 16% de ménages (30% en milieu urbain, 7% en milieu rural, 29% à Yaoundé et 4% au Nord-Ouest)

Accès et utilisation des TIC dans les entreprises

Téléphone

- 6 entreprises sur 10 utilisent une ligne de téléphone fixe en 2017. Les Grandes Entreprises (GE) (**89,1%**) sont en tête
- Il en est de même en ce qui concerne la disponibilité d'une flotte (28% dans l'ensemble et 85,5% pour les GE) et la possession d'un service autocommutateur (16% dans l'ensemble et 70,9% pour les GE)

Internet

- 90% d'entreprises utilisent un ordinateur en 2016 (93% pour les Petites Entreprises (PE))
- 76% d'entreprises disposent d'une connexion Internet en 2017 (**73%** pour les PE)

C. Secteur postal

- Un réseau postal à couverture nationale disposant de 234 bureaux de poste ;
- 226 opérateurs privés recensés dont 118 opérateurs de messagerie, 95 opérateurs de transfert de fonds et 13 opérateurs de messagerie et de transfert de fonds ;
- 13 opérateurs titulaires d'un titre d'autorisation provisoire.

En matière de services postaux et suivant le classement officiel de l'UPU le Cameroun occupe la 1ère place en Afrique Centrale et la 77^{ème} place dans le monde suivant un classement sur 192 pays. Cela dénote des efforts croissants et consentis du gouvernement de la République dans la modernisation de notre poste.



D. Acteurs publics

Le secteur des Postes, Télécommunications et TIC regroupe quatre acteurs publics qui sont :

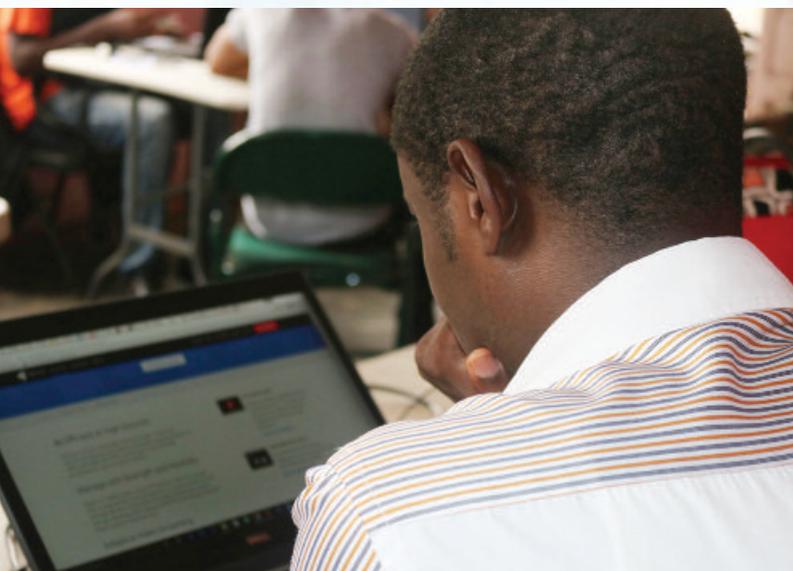
- **l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART)**. C'est le Régulateur de l'Etat pour le secteur des télécommunications. Et à cet effet :
 - assure, pour le compte de l'Etat, la régulation, le contrôle et le suivi des activités des opérateurs et exploitants du secteur des Télécommunications et TIC ;
 - veille au respect du principe d'égalité de traitement des usagers dans toutes les entreprises de communications électroniques ;
 - collabore avec l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication pour la régulation des activités de sécurité électronique.
- **l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication (ANTIC)**. C'est le Régulateur des TIC et Internet. Et à cet effet :
 - Promeut et suit l'action gouvernementale dans le domaine des TIC et de la communication ;
 - assure la régulation des activités de sécurité électronique en collaboration avec l'Agence de Régulation des Télécommunications ;
 - instruit les demandes d'accréditation et prépare les cahiers de charges des autorités de certification et contrôle la conformité des signatures électroniques émises.
- **La Cameroon Telecommunications (CAMTEL)** : Opérateur historique de l'Etat, la CAMTEL est l'unique opérateur de téléphonie fixe au Cameroun. En 2015, CAMTEL contrôle un parc d'environ 412 415 lignes téléphoniques (fixe et CTPhone). Il assure les missions ci-après, qui lui sont concédées par l'Etat :
 - Le développement des infrastructures de télécom-

munications ;

- L'étude, l'installation, l'exploitation et l'entretien de toutes les infrastructures nécessaires à la fourniture des services de télécommunications sur l'ensemble du territoire national, ainsi que la connexion des réseaux nationaux aux réseaux étrangers ;
 - L'échange des comptes avec les autres opérateurs nationaux et internationaux des télécommunications ;
 - la réalisation des opérations commerciales dans le domaine.
- **La Cameroon Postal Services (CAMPOST)**. C'est l'opérateur postal de l'Etat, en charge du service postal universel. Il assure les missions de service postal public qui lui sont concédées par l'Etat :
 - Développer et exploiter les réseaux et services postaux ;
 - Fournir des prestations postales à caractère financier ;
 - Promouvoir l'épargne nationale
 - Offrir des prestations relatives aux transferts de fonds ;
 - Assurer la gestion des produits d'assurance et du patrimoine.
- La CAMPOST propose des produits et services qui s'adressent au grand public dans les domaines du courrier, des services financiers et des services numériques :
- Courrier express national et international
 - Publipostage
 - Transport de colis
 - Comptes courants et livrets d'épargne
 - Mandats express locaux et internationaux
 - Business solutions dans le domaine des TIC (hébergement, vidéoconférence, vidéosurveillance, téléphonie IP, interconnexion des sites, centre d'appel offshore)
 - Transferts et paiements mobiles.

E. Opérateurs privés de téléphonie mobile (sous convention de concession)

- **Mobile Telephone Network Cameroon (MTN)** : Filiale de MTN International en Afrique du Sud, MTN Cameroon totalise en 2015 près de 8 millions d'abonnés.
- **Orange Cameroun** : l'opérateur totalise en 2016, près de 7 millions d'abonnés.
- **Viettel Cameroun** : Troisième opérateur de téléphonie mobile entré sur le marché en 2012. L'opérateur qui opère sous la marque commerciale NEXTTEL, totalise en 2016, près de 3 millions abonnés ;
- **Un Opérateur mobile de MVNO (Mobile Virtual Network Operator) : YOOME**.



F. Fournisseurs d'accès et de services Internet

Plus de 50 entreprises fournissent l'Internet au Cameroun. Plus d'un million de clients ont souscrit un abonnement Internet auprès desdites entreprises dont les plus en vue sont : AIRBITS, Matrix, CFAO Technologies ...

G. Startups du numérique

Le Cameroun dispose d'un important gisement de startups du numérique, dont le potentiel de transformation en très grandes entreprises est certain. Plusieurs d'entre elles se présentent comme de véritables «pépites» pour le développement économique de notre pays.

Près de 3 000 startups du numérique dans les domaines du développement des applications, réalité virtuelle et augmentée, intelligence artificielle, robotique, e-commerce sont recensées.

H. Quelques plateformes et services électroniques

- l'application SIGIPES, déployée par le Ministère de la Fonction Publique et la Réforme Administrative (MINFOPRA), assure la gestion des carrières du personnel de l'Etat et interagit avec une base de données installée dans ce département ministériel ;
- l'application SYDONIA, déployée par le Ministère des Finances (MINFI), assure le traitement et la gestion des recettes douanières ;
- l'application PROBMIS, déployée par le MINFI, et qui assure la gestion du budget ;
- l'application NEXUS+ déployée par la Direction Générale des Douanes pour le suivi des cargaisons par géolocalisation ;
- l'application e-GUCE, déployée par le Guichet Unique du Commerce Extérieur, permet la gestion des opérations de commerce extérieur ;
- l'application de télédéclaration de la Caisse Nationale de Prévoyance sociale (CNPS) ;
- la dématérialisation des procédures de marchés publics (e-procurement) du Ministère des Marchés Publics (MINMAP) ;
- l'Université virtuelle nationale et l'Université virtuelle sous-régionale d'Afrique Centrale à travers le réseau panafricain de services en ligne.

I. Investissement dans les télécommunications

Intérêt de plus en plus important accordé par le Gouvernement au développement des TIC ainsi que son importance dans les différents aspects de la vie économique.

- De 2010 à 2017, le budget du MINPOSTEL est passé de 12.641 à 53.388 millions de FCFA ;



- La part du budget allouée aux TIC dans le budget national est passée de 0,49% du budget en 2010 à 1,2% en 2017 ;
- Au cours de la période, le budget alloué aux TIC a connu une forte croissance avec un taux annuel moyen de 22,9% (contre 7,9% pour le budget de l'Etat) ;
- Les investissements dans les services de télécommunications ont plus que doublé de 2011 à 2014, passant de 103,15 milliards de FCFA à 272,85 milliards ;
- Outre les investissements des opérateurs spécialisés dans les TIC, on note un investissement important d'autres entreprises dans ce domaine.

J. Recettes générées et production des télécommunications et TIC au Cameroun

Estimé à 396 milliards en 2009, le chiffre d'affaires des opérateurs de téléphonie a atteint en 2015 un montant de 566 milliards de FCFA. Ce chiffre d'affaires est resté globalement croissant depuis 2009.

K. Ressources humaines

Le secteur emploie un nombre important de personnels. Les opérateurs de téléphonie restent les plus grands pourvoyeurs d'emplois dans ce domaine.

Le nombre d'emplois créés par les opérateurs de téléphonie est passé de 4.002 en 2011 à 5.485 en 2016. D'autres emplois liés aux TIC sont créés dans les entreprises autres que les opérateurs de téléphonie.

De manière générale, 20,2% des entreprises au Cameroun ont un personnel spécialiste des TIC (informaticien, personnels des télécoms, etc.). Cette proportion est très élevée dans les grandes entreprises, dont 73,6% disposent d'un spécialiste des TIC.

L'évaluation globale montre que le secteur des télécommunications crée aujourd'hui près 8000 emplois.

II. Les chantiers

1. Développement des Infrastructures

Dans son discours d'investiture à l'entame du septennat 2011-2018, le Chef de l'Etat a annoncé la mise en œuvre de nouveaux projets d'infrastructures des télécommunications et de liaisons par fibre optique, en vue de faciliter les échanges par voie électronique, mais aussi de rompre l'enclavement et de conforter l'unité nationale. En effet jusqu'en 2010, le marché des communications électroniques tardait à prendre son envol, en raison du faible développement des infrastructures large bande sur le territoire national.

A. Les Défis

Assurer l'accès pour tous aux services de communications électroniques et, sur toute l'étendue du territoire national, à travers :

- La densification de l'infrastructure d'accès ;
- L'extension du réseau dorsal national en fibre optique (Backbone) ;
- La multiplication des voies d'accès à l'international par le déploiement de câbles sous-marins.

B. Les Actions

a. Développement du backbone national à fibre optique

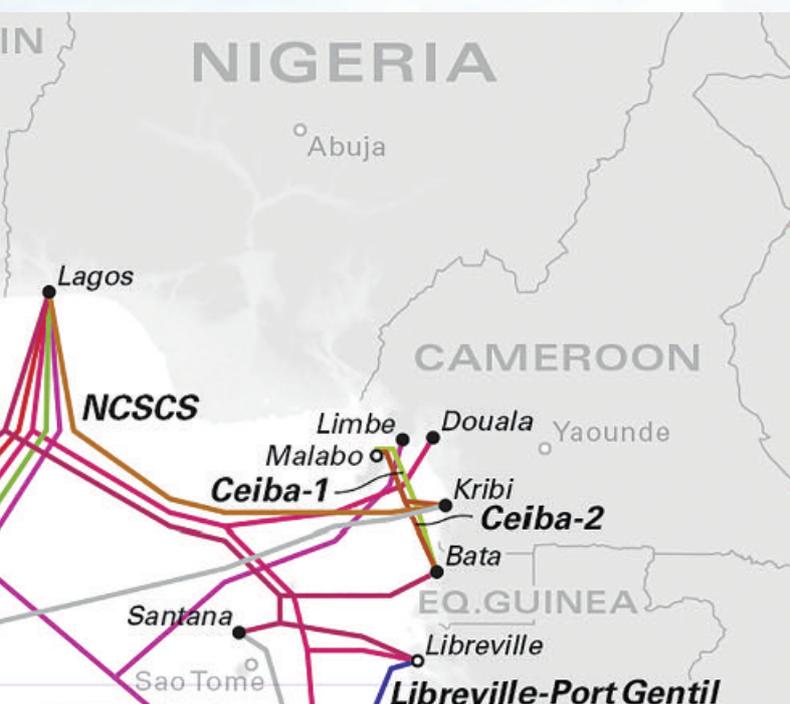
Entre 2011 et 2016, le Cameroun compte à travers son backbone national en fibre optique :

- un linéaire total de 6000 Km avec 64 sites de transmission, une boucle WDM entre Yaoundé-Douala-Bafoussam et des liaisons SDH STM-4 à STM-16 composé de :
- 1000 km de fibre optique le long du pipeline Tchad-Cameroun ;
- 5000 km posés dans le cadre du projet backbone national à fibre optique phases I et II.

En 2017, la 3ème phase de ce projet a permis de construire 4000 kilomètres de fibre optique supplémentaires. Ce qui a porté le linéaire total à 10 000 Km du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest, avec des bretelles vers les pays voisins, notamment le Tchad, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RCA et le Nigeria.

Ce linéaire est constitué de 86 sites de transmission, 143 équipements de transmission optique en SDH et WDM et 07 boucles pour la sécurisation du trafic dont 01 de 100 Gbps, 4 de 20 Gbps et 02 de 10 Gbps.

A cela, s'ajoute les 800 Km de fibre optique posée par ENEO et rétrocédée à l'Etat.





b. Les câbles sous-marins à fibre optique

En 2011, le Cameroun est relié à un seul câble sous-marin, le SAT-3, avec une capacité de 20 Gigabits.

Au cours de l'année 2014, l'Etat du Cameroun adhère au consortium WACS et rachète le point d'atterrissage de ce câble sur les côtes camerounaises à Limbé, pour une valeur totale de 14 milliards de FCFA.

En 2016, le câble sous-marin NCSCS (Nigeria to Cameroon Submarine Cable System) est construit et mis en service avec une capacité de 40 Gbps entre Kribi et Lagos et de 10Gbps entre Lagos et le Portugal. Coût de l'investissement 35 millions de dollars US.

En 2018, le SAIL (South Atlantic Inter Link), câble Cameroun-Brésil sera mis en service en septembre 2018, pour une capacité de 2,8 Tbits extensible à 32 Tbits. Coût total de l'investissement 38,3 millions de dollars US.

En choisissant d'investir sur ces infrastructures, l'objectif visé par le Gouvernement est de réduire le coût d'accès à l'internet et aux nouveaux services, au bénéfice de l'ensemble des opérateurs et de veiller à ce que cette baisse soit répercutée sur le tarif appliqué aux consommateurs.

c. Les Boucles optiques urbaines

Afin d'amener l'accès internet à haut débit aux clients finaux, le Gouvernement a engagé un programme de déploiement des boucles optiques urbaines.

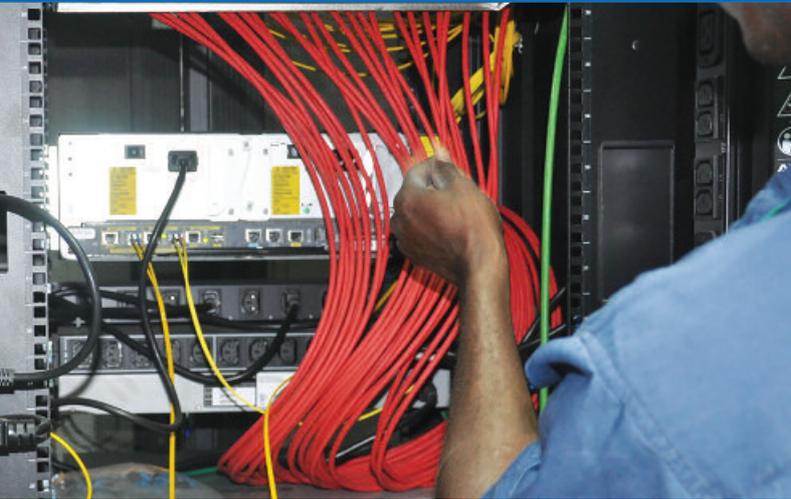
Avant 2011, aucune boucle optique urbaine n'est établie au Cameroun.

Entre 2011 et 2016, dix (10) milliards de francs CFA ont été investis pour la construction et la mise en service de 5 boucles urbaines : Douala (50,131km), Yaoundé (67,681 Km), Buea (29,186 km), Limbe (35,20 km) et Maroua (39,423 km).

Six autres boucles optiques urbaines sont en phase de finalisation, pour un linéaire global de 110,1519 km repart de la manière suivante :

- boucle optique urbaine de Bafoussam (15,418 km) ;
- boucle optique urbaine de Garoua (17,3465 km);
- boucle optique urbaine de Bertoua (13,104 km);
- boucle optique urbaine d'Ebolowa (12,35 km) ;
- boucle optique urbaine de Ngaoundéré (24,3584 km);





- boucle optique urbaine de Bamenda (27,575 km).

d. Le Programme National Broadband Network (NBN)

Le programme NBN est un projet structurant de mise en place des infrastructures et de plateformes de services modernes de télécommunications à très haut débit au Cameroun.

La première phase de ce programme a permis de densifier les réseaux d'accès filaires et fixes sans fil. Et dans ce cadre, 42 localités disposent des

accès large bande (xDSL et FTTx) pour une capacité globale de 203 900 ports d'accès.

La deuxième phase d'extension de ce projet qui s'est achevée au cours de cette année 2018 a permis de porter la capacité totale à 1 000 000 de ports d'accès.

Coût total des investissements de ce programme : cent (100) milliards de FCFA

e. La couverture des zones frontalières et enclavées, pour y assurer la souveraineté du territoire et réduire la fracture numérique

Il s'agit notamment de la Péninsule de BAKASSI et au Lac Tchad : Issobo, Jabane 2, Akwa, Bamusso, PC-Rio, Mboro, Darak.

Les investissements réalisés par l'Etat dans ce cadre s'élèvent à ce jour, à près de 4 milliards de FCFA.

f. La Construction des points d'échange Internet, un impératif pour la réduction du coût d'accès

Depuis 2014, deux points d'échange Internet ont été construits à Douala et à Yaoundé. Tous les fournisseurs d'accès Internet, bénéficiaires d'une adresse de système autonome, bénéficieront d'une liaison directe à ces points d'échange.

L'objectif visé est :

- d'éviter le tromboning qui consiste à utiliser la bande passante Internationale pour écouler le trafic local, ce qui est une perte de devises pour le Cameroun.
- d'améliorer la qualité de service en réduisant le temps de latence et le coût du service et par conséquent, le prix payé par l'utilisateur final.

Ce projet a coûté 1 417 000 000 FCFA à l'Etat du Cameroun.

C. Les Acquis

a. Une infrastructure large bande maillant le territoire national comprenant :

- une dorsale nationale large bande en fibre optique d'un linéaire de plus de 12 000Km desservant l'ensemble des départements ;
- des boucles optiques urbaines construites dans les villes de Douala, Yaoundé, Maroua, Limbe, Buea pour un linéaire total de 330,058 km, et en cours de construction dans les villes de Bafoussam, Ebolowa, Bamenda, Bertoua, Ngaoundéré.

- l'interconnexion à l'infrastructure large bande, de l'ensemble des sites des services centraux de l'administration et l'interconnexion progressive des sites des services déconcentrés.
- deux (02) Points d'Échanges Internet (IXP) à Yaoundé et à Douala ;
- des réseaux de téléphonie mobile large bande 3G depuis 2014 et 4G depuis 2015 ;
- quatre (04) pylônes auto-stables de 75 m chacun, dans la zone de Bakassi, en vue de sa couverture par les réseaux de communications électroniques nationales.
- deux (02) data center (CAMPOST) offrant des services d'hébergement des données.

b. Une connectivité à l'internationale diversifiée, d'une capacité de prêt de 3Tbits :

Avec 04 points d'atterrissage des câbles sous-marins construits et fonctionnels: SAT3 à Douala (40Gbits), WACS à Limbé (40Gbits), NCSCS (Nigeria to Cameroon Submarine Cable System : 10 Gbits) à Kribi, et SAIL (South Atlantic Inter Link), câble Cameroun-Brésil bientôt mis en service, pour une capacité de 2,8 Tbits.

c. Un cadre de confiance dans les transactions électroniques :

- une infrastructure à Clé Publique (PKI) fonctionnelle ;
- un Centre de réponses aux incidents cybernétiques fonctionnel. (CIRT)

e. Une forte tendance à la baisse des tarifs de télécommunications depuis l'ouverture du marché à la concurrence.

D. Les Perspectives

Au cours des prochaines années, il s'agira de généraliser l'accès large bande pour les citoyens, les entreprises et les ménages, notamment, en poursuivant l'extension du backbone national pour atteindre les 20 000 Km à 25 000 Km de linéaire, ainsi que la construction des boucles optiques urbaines dans tous les Chefs-lieux de département du Cameroun, afin d'augmenter le taux de pénétration de l'internet haut débit dans les ménages, améliorer la qualité de services dans les communications électroniques, favoriser le développement d'une industrie TIC au Cameroun, etc.



2. Qualité de service : préoccupation permanente du Gouvernement

Dans le contexte d'un environnement du numérique en constante évolution et en croissance rapide, le secteur des Télécommunications est confronté à des exigences spécifiques de performance, dont l'amélioration de la qualité des services de communications électroniques constitue un enjeu majeur, pour le développement de l'économie numérique.

Au Cameroun, conscients de cet important enjeu, les pouvoirs publics ont fait de l'amélioration de l'offre des services en qualité un axe prioritaire, aussi bien de la stratégie de développement des télécommunications, que dans la stratégie gouvernementale de développement de l'économie numérique, qui adresse toutes les problématiques du secteur.

A. Les Défis

Assurer une amélioration permanente de la qualité de service et d'expérience du consommateur des communications électroniques, afin de renforcer la confiance numérique et contribuer ainsi à la résorption du retard du Cameroun dans le domaine du numérique.

Plus spécifiquement, il s'agit pour le Gouvernement de garantir aux consommateurs, la disponibilité des services, 24 heures sur 24 et, 7 jours sur 7 sur le territoire national.

B. Les Actions

Préoccupé au plus haut point par la dégradation progressive de la qualité des services dans le secteur des télécommunications, le Chef de l'Etat a prescrit les actions suivantes qui ont été engagées :

- La réalisation d'un audit de la qualité de ser-

VICES des réseaux de communications électroniques des quatre (04) opérateurs concessionnaires présents sur le marché des communications électroniques au Cameroun. Cet audit, mené par un cabinet international avait pour vocation de se pencher durablement sur le problème récurrent de la qualité de service côté opérateur et côté utilisateur, sur la base des exigences des cahiers de charges des opérateurs, et des standards internationaux en la matière, en vue de propositions concrètes susceptibles d'apporter une solution définitive à toutes les problématiques y afférentes. Réalisé de bout en bout, cet audit a permis de détecter les insuffisances qui sont la cause de la mauvaise qualité de services dans les réseaux de tous les opérateurs.

- La révision des conventions de concession des opérateurs MTN Cameroon et Orange Cameroun afin de mieux prendre en compte les intérêts de l'Etat et d'intégrer dans les cahiers des charges de ces opérateurs, les obligations de qualité de service et d'expérience, ainsi que les indicateurs de couverture du réseau 4G.
- La mise en place d'un cadre de concertation dans les Services du Premier Ministre, pour examiner les conditions et les modalités de l'ouverture du déploiement de la fibre optique à tous les opérateurs concessionnaires. Cette ouverture devra pallier les insuffisances de l'opérateur de transport dans ce segment de marché, contribuer considérablement à l'amélioration des services fournis par ces opérateurs et augmenter le taux de pénétration de l'Internet haut débit dans les ménages.



C. Les Acquis

- La disponibilité d'un plan de correction des lacunes constatées dans le réseau de chaque opérateur, établi grâce à l'audit et qui est progressivement mis en œuvre par les opérateurs.
- Le renforcement des obligations de qualité de service dans les avenants aux concessions de MTN Cameroon et d'Orange Cameroun.
- L'adoption du principe de la neutralité technologique, dans les accords d'assignation des ressources en fréquences, qui donne désormais la possibilité aux opérateurs d'utiliser librement les fréquences qui leur sont assignées pour déployer les technologies de leur choix. Cette avancée aura un impact positif sur la qualité de service offert par ces opérateurs, grâce à une plus grande flexibilité dans la gestion des ressources fréquentielles qui leur sont allouées.
- La disponibilité au niveau du Régulateur (ART), des outils normatifs nécessaires pour effectuer des contrôles et sanctionner en cas de nécessité. A savoir, les valeurs seuils des indicateurs de qualité de service, de couverture et de déploiement des réseaux 4G définis par l'audit et effectivement intégrés dans les conventions des opérateurs.
- La mise en place d'un cadre de concertation interministériel en vue de la protection des sites sensibles lors de la réalisation des grands travaux.



D. Les Perspectives

La qualité des services dans le domaine des télécommunications reste une préoccupation constante du Gouvernement.

Il est par ailleurs impératif que les opérateurs du secteur des communications électroniques développent leurs capacités, pour répondre aux exigences de qualité en vue du développement de l'économie numérique, qui devrait propulser le Cameroun au statut de pays émergent d'ici à 2035. Plusieurs actions sont en perspective pour adresser durablement cette question :

- l'adoption d'une charte qualité par tous les acteurs, pour garantir la redondance et la résilience de l'infrastructure large bande ;
- le renforcement des capacités techniques de l'ART, en termes de formation et d'équipements,

pour lui donner les moyens de contrôler le marché des communications électroniques. Et également de veiller au respect scrupuleux des prescriptions de l'audit ainsi que du cahier de charges des opérateurs.

- la réalisation d'audits annuels de la qualité des services fournis par les opérateurs, suivis de sanctions pour ceux qui n'auront pas mis en œuvre les mesures correctives prescrites.
- la publication annuelle des résultats de l'analyse de la qualité de service offerts par chaque opérateur, par rapport aux normes de qualité internationales et à ses concurrents.
- l'ouverture du déploiement de la fibre optique aux opérateurs, afin de leur permettre de construire des liaisons redondantes pour pallier les insuffisances de l'opérateur de transport, et augmenter ainsi le taux de pénétration de l'Internet haut débit dans les ménages. Un nouveau cadre réglementaire sera adopté à cet effet.

3. Etat facilitateur et régulateur

Le secteur privé est aujourd'hui unanimement reconnu comme moteur de croissance, créateur de richesses et vivier d'emplois. Mais il est admis qu'il ne peut remplir cette fonction avec efficacité que si les conditions favorables à son épanouissement sont réunies. C'est le rôle de l'Etat d'y veiller, d'aménager un environnement des affaires aussi sain que possible.

Les plus hautes autorités de notre pays l'ont compris, et ne ménagent aucun effort pour contribuer à l'essor du secteur privé. C'est la Vision du Chef de l'Etat, S.E. Paul BIYA, mise en œuvre sous la conduite et la coordination du Premier Ministre, et qui se traduit par d'importantes mesures.

S'agissant spécifiquement du développement de l'économie numérique dans notre pays, le Président Paul BIYA dans son adresse du 10 février 2016 disait : « *le Gouvernement devra poursuivre avec méthode et efficacité la mise en place d'une infrastructure adéquate mais aussi l'assainissement et la bonne régulation de ce secteur clé, dans l'intérêt de l'économie nationale et du développement de l'emploi-jeune* ».

C'est dire que pour booster le développement de ce secteur, l'Etat doit jouer son rôle de régulateur et de facilitateur afin de favoriser le développement harmonieux des activités des opérateurs privés.

A. Les Défis

- Mettre en place un cadre d'orientation stratégique et institutionnel, juridique et réglementaire qui promeut le développement de l'économie numérique ;
- Sauvegarder les intérêts de l'Etat et ceux des consommateurs ;
- Promouvoir une concertation permanente entre les pouvoirs publics et les acteurs du secteur, pour adresser les défis collectifs.

B. Les Actions

- La révision du cadre législatif et réglementaire, laquelle a consacré la deuxième grande réforme du secteur des télécommunications/TIC, intervenue en 2010, à travers la promulgation de trois lois et la signature plus tard de leurs différents textes d'applications :



- la loi n°2010/012 relative à la cybersécurité et à la cybercriminalité au Cameroun ;
- la loi n°2010/013 régissant les communications électroniques au Cameroun, modifiée et complétée par la loi n°2015/006 du 20 avril 2015 ;
- la loi n°2010/021 du 21 décembre 2010 régissant le commerce électronique au Cameroun.

Cette réforme prend en compte l'évolution technologique, marquée par la convergence des réseaux (télécommunications, informatiques et radiodiffusion) et des services, le développement fulgurant des réseaux large bande pour lesquels la transmission de la voix classique laisse la place à la transmission des données, pour la fourniture des nouveaux services nécessitant des réseaux à haut et à très haut débit, le développement du commerce électronique et la montée de la cybercriminalité.

- **L'élaboration des documents d'orientation stratégiques** devant guider l'action du Gouvernement dans ce domaine, à savoir :

- La stratégie de développement des télécommunications /TIC, en vue du développement des infrastructures haut et très haut débit à fibre optique, afin de rendre disponible les réseaux large bande ainsi qu'un accès généralisé aux services et à l'usage des TIC sur l'ensemble du territoire national. Elaborée en 2005, cette stratégie a été révisée en 2014 en vue de son arrimage au Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et à la réforme du secteur ;
- La stratégie de développement de la Poste, afin d'opérer une véritable réforme du secteur prenant en compte l'évolution technologique, pour la fourniture de nouveaux services et le développement du commerce électronique ;
- Le plan stratégique de développement de l'économie numérique, en vue de la transformation digitale du Cameroun afin d'améliorer la compétitivité des entreprises, de booster l'emploi des jeunes et la croissance ;
- La politique nationale de sécurité des réseaux et systèmes d'information pour rendre le cyber espace camerounais sûr et résilient, à travers les cinq axes stratégiques ci-après :
 - o rendre effective et renforcer la gouvernance nationale de la sécurité des réseaux et systèmes d'information ;
 - o protéger les actifs informationnels critiques



et sensibles ;

- o combattre la cybercriminalité, le cyber terrorisme et gérer les risques de sécurité des réseaux et systèmes d'information ;
- o développer le programme national de cybersécurité ;
- o éduquer, former, sensibiliser et faire de la recherche dans le domaine de la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité.

- **L'amélioration de la gouvernance du secteur**

- Le renforcement des missions des régulateurs avec notamment la dévolution des missions de régulation de l'Internet et des activités de cybersécurité, sous la tutelle du Ministère des Postes et Télécommunications.
- La réorganisation du Ministère des Postes et Télécommunications avec comme entre autres missions, l'élaboration et le suivi de la politique en matière de télécommunications, TIC et de cybersécurité.
- La restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications (ENSPT), créée en 1969, en Ecole Nationale Supérieure des Postes, Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (SUP'PTIC), afin de mieux adapter la formation aux exigences de l'économie numérique.
- L'élaboration d'un document guide (livre blanc) dans la perspective de la restructuration de la Cameroon Telecommunications (CAMTEL) avec l'appui de la Banque Mondiale.

- **Les conventions de concession de téléphonie mobile**

- une troisième concession de téléphonie mobile accordée à l'opérateur de téléphonie VIET-TEL Cameroun, avec l'exclusivité sur l'offre

des services de troisième génération (3G) limitée dans le temps. Cette concession, accordée au terme d'un processus d'appel à concurrence, visait à booster la concurrence et accroître l'accès au service par une baisse des prix. VIETTEL a commencé l'exploitation de son réseau sur toute l'étendue du territoire national le 12 septembre 2014.

- Le renouvellement des concessions des opérateurs MTN Cameroon et Orange Cameroun en 2015, avec extension de leurs périmètres, à la fourniture des services de communications électroniques mobiles de troisième (3G) et de quatrième génération (4G).

Ces nouvelles concessions ont permis de redynamiser le marché des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication, afin d'accroître l'accès aux services innovants à la grande partie de la population camerounaise.

- **La signature des avenants aux conventions de concession MTN et ORANGE en 2018**

La négociation de ces avenants, avait pour but de préserver les intérêts de l'Etat, d'une part, et d'autre part, d'intégrer dans le document de concession, les obligations de qualité de service et d'expérience ainsi que les indicateurs de couverture du réseau 4G.

Ces négociations, menées sur Très Hautes Prescriptions du Président de la République et sous l'autorité du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ont été conduites par un Comité interministériel comprenant les experts du Ministère des Postes et Télécommunications, du Ministère des Finances, du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire, de la Commission Technique des Privatisations et des

Liquidations, de l'Agence de Régulation des Télécommunications et de l'Agence Nationale des Technologies de l'Information et de la Communication.

L'Agence de Régulation des Télécommunications a été chargée de veiller ainsi que l'exige la réglementation en vigueur, au respect par les deux opérateurs, de l'ensemble des obligations de leurs cahiers de charges.

- **Instauration d'un dialogue permanent public-privé et société civile dans le secteur des Postes et Télécommunications.**

Ce dialogue, qui a commencé par l'organisation des Journées Nationales de l'Economie Numérique (JNEN) a été formalisé par la mise en place du Cercle de Concertation Permanente Public-Privé du secteur des Postes et Télécommunications (CPPT).

- **Organisation des Journées Nationales de l'Economie Numérique.**

Les Journées Nationales de l'Economie Numérique sont un grand regroupement des intelligences, en vue d'un brassage des idées pour des propositions concrètes, permettant d'inscrire l'économie numérique dans les politiques publiques et, d'impulser son développement pour l'émergence du Cameroun.

Les premières JNEN visaient à associer les acteurs du secteur privé et de la société civile aux réflexions menées au sein du Gouvernement, et de recueillir ainsi leurs contributions, en vue de l'élaboration de la stratégie pour le développement de l'économie numérique au Cameroun.

De manière spécifique, il s'est agi :

- De dresser un état des lieux et identifier les obstacles au développement de l'économie numérique au Cameroun;
- De définir le rôle des divers acteurs et intervenants ainsi que les interactions;
- D'identifier les besoins dans ce domaine;
- D'impulser les dynamiques en cartographiant les chantiers (à court, moyen et long terme), en vue du développement de l'économie numérique et, la transformation digitale de notre société.

Organisées les 03 et 04 mars 2016 au Palais des Congrès de Yaoundé sous le thème : " La place de l'économie numérique dans les politiques publiques



en vue de l'émergence du Cameroun", ces 1ères JNEN ont regroupé les acteurs nationaux du secteur des télécommunications et du numérique, des milieux d'affaires, et de la société civile ; les startups et les organismes de financement ; les experts des organisations internationales.

- **Mise en place d'un Cercle de concertation permanente Public-Privé du secteur des Postes et Télécommunications (CPPT)**

Le CPPT est une plateforme de concertation et de dialogue entre le Gouvernement, les entreprises du secteur des Postes et Télécommunications et la société civile, où les questions assez préoccupantes du secteur sont adressées, en vue d'une recherche mutuelle des solutions idoines. Il est placé sous l'autorité du Ministre des Postes et Télécommunications, et a pour missions d'instaurer un partenariat entre le Gouvernement, les entreprises du secteur des Postes et Télécommunications et la société civile, en vue de la facilitation de l'accès de tous à un service de qualité et à des prix raisonnables. De manière spécifique, il est chargé notamment :

- De recueillir les préoccupations soulevées par les usagers ainsi que les attentes des opérateurs privés et d'y apporter des solutions ;
- De relever les dysfonctionnements dans le secteur des Postes et Télécommunications et de faire des propositions de corrections nécessaires ;
- De proposer au Gouvernement toutes mesures susceptibles de concourir à l'amélioration de la qualité de service dans le secteur des Postes et Télécommunications.

Entre 2016 et 2018, trois (03) sessions de cette instance de dialogue entre le Gouvernement, les opérateurs du secteur et la société civile se sont déjà tenues.

C. Les Acquis

- la disponibilité d'un cadre d'orientation stratégique, institutionnel et juridique qui promeut le développement de tous les secteurs et notamment de l'économie numérique.
 - Elaboration d'un avant-projet de loi sur la protection des données à caractère personnel;
 - Elaboration d'un avant-projet de texte sur la régulation postale ;
- la sauvegarde de l'intérêt de l'Etat et ceux des consommateurs dans la négociation des conces-



sions avec les opérateurs de téléphonie mobile. Grâce au renouvellement des concessions ORANGE et MTN et à l'entrée de VIETTEL dans le secteur des communications électroniques, l'Etat a engrangé 170 milliards de F CFA;

- l'existence d'un cadre de concertation permanente entre les pouvoirs publics et les acteurs du secteur, pour adresser les défis collectifs et qui siège à périodicité régulière. La première session s'est penchée sur le problème récurrent de la qualité de services, la deuxième sur le développement de l'économie numérique, et la troisième s'est à nouveau penchée sur la qualité des services avec un accent sur la mise en œuvre des recommandations de l'audit des réseaux de communications électroniques.

D. Les Perspectives

- Accompagner les opérateurs dans la mise en œuvre des recommandations de l'audit de la qualité de services ;
- Elaborer une loi sur l'accès en ligne aux documents administratifs des institutions publiques ;
- Elaborer une loi régissant les paiements en ligne;
- Créer une société nationale d'infrastructures et de transports dans le domaine des communications électroniques ;
- Elaborer un régime fiscal spécifique aux entreprises innovantes du numérique ;
- Mettre en place une instance formelle de coordination des travaux d'infrastructures publiques intégrant les différentes administrations (travaux publics, transport, télécoms, diffusion, énergie et eau, développement urbain, ...)
- Créer un cadre de concertation des régulateurs multisectoriels pour coordonner le partage des infrastructures et encourager le partage d'infrastructures entre les différents secteurs.

4. Réduction de la fracture numérique

La révolution numérique n'aura tout son sens que si la société dans son ensemble (particuliers, administrations, entreprises) adopte les TIC dans son mode de vie. À l'heure où les technologies de l'information et de la communication (TIC) prennent une place grandissante dans le développement des pays, l'arrimage de toutes les composantes sociales dans la conception, l'usage, l'appropriation et la maîtrise de ces outils stratégiques est une impérieuse nécessité.

La réduction du fossé numérique au Cameroun, qui vise à permettre à tous, d'accéder et de contribuer à l'information, à la connaissance ainsi que de bénéficier des capacités majeures de développement offertes par les TIC, s'inscrit au rang des priorités de la vision de développement à long terme des pouvoirs publics. Cette vision est déclinée dans les discours du Chef de l'Etat, et rendue concrète notamment dans le DSCE, où un accent particulier est accordé à la promotion des TIC.

A. Les Défis

Assurer l'inclusion numérique à travers la généralisation de l'usage des TIC pour toutes les composantes de la société, grâce notamment à :

- La promotion de l'accès et de l'usage des TIC auprès des citoyens, particulièrement les femmes et les jeunes ;
- Le renforcement des capacités des populations dans le domaine des TIC ;
- Le développement des compétences et usages numériques au sein des administrations ;
- L'extension de l'infrastructure des télécommunications et TIC.

B. Les Actions

- La promotion de l'inclusion numérique à travers la Poste :
 - modernisation de l'accès aux services postaux notamment les services électroniques postaux;
 - renforcement de l'outil de production de la CAMPOST :
 - o mise en place d'une plateforme E-banking;
 - o mise en place d'un Système de Gestion Electronique des Documents (GED) et de courrier hybride.
- le renforcement de l'infrastructure des télécommunications à haut et très haut débit :

- extension du backbone national à fibre optique ;
- densification des réseaux d'accès filaires et fixes sans fil à travers le projet NBN ;
- construction de deux points d'échange Internet à Yaoundé et à Douala. La construction de ces points d'échange contribue à la réduction du coût de l'Internet ;
- construction de boucles optiques urbaines ;
- construction des pylônes auto-stables dans la zone de Bakassi, en vue de sa couverture par les réseaux de communications électroniques.

- l'utilisation des TIC comme catalyseur de la transformation numérique des secteurs classiques :

- l'interconnexion des administrations publiques via le backbone en fibre optique ;
- la dématérialisation des procédures : «e-GUCE», application déployée par le Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur pour raccourcir les délais des procédures.



- L'encouragement et le développement de l'apprentissage des TIC, afin de lutter contre la fracture numérique aussi bien entre les grandes villes et l'arrière-pays, que du point de vue du Genre et donc, de CONTRIBUTER à l'INCLUSION NUMERIQUE à travers :
 - l'organisation des **camps de vacances TIC**, programme de vulgarisation des Technologies de l'Information et de la Communications (TIC) auprès de la jeunesse rurale. Les camps TIC ont pour objectif, non seulement d'encourager et de développer l'apprentissage des TIC mais également, d'en promouvoir une utilisation responsable. Les camps TIC s'accompagnent de l'octroi de bourses de formation en TIC aux meilleurs campistes et de dons d'équipements informatiques aux établissements scolaires.
 - Les **Matinées Départementales de l'économie numérique (MDN)**, opération de soutien aux meilleurs élèves du Cameroun dans les matières en relation avec les TIC. Les MDN visent à primer les meilleures performances scolaires en matière de TIC, et à récompenser les meilleures performances scolaires féminines. Ce, à travers le don de matériels scolaires (cahiers, cartables, livres en informatiques), ordinateurs portables, téléphones android, et bourses scolaires. Les Matinées Départementales de l'économie numérique et les camps TIC sont également des programmes de soutien, en solidarité avec les élèves.
- La réduction du fossé numérique côté genre.
 - Octroi de primes de l'excellence scolaire féminine à l'occasion des matinées départementales de l'économie numérique ;
 - Appui aux startups féminines ;
 - Appui aux associations et autres initiatives féminines dans le domaine du numérique.

C. Les Acquis

- La digitalisation progressive du sous-secteur postal grâce au renforcement de l'appareil de production de CAMPOST :
 - Acquisition des équipements et logiciels de services de banque électronique ;
 - Acquisition d'un système de gestion électronique de documents (GED) et de courrier hybride.



- Le développement des infrastructures :
 - Disponibilité d'un linéaire total de fibre optique de près de 20 000 Km (dont 12 000 posé par l'Etat et 8 000 par le secteur privé) du nord au sud et de l'est à l'ouest, avec des bretelles vers les pays voisins, notamment le Tchad, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la RCA et le Nigeria ;
 - Des accès filaires large bande dans 42 localités pour une capacité globale de près d'un million de ports d'accès ;
 - Réduction du coût d'accès à internet grâce à deux points d'échange internet opérationnels à Yaoundé et Douala ;
 - Couverture de la zone de Bakassi par les réseaux de communications électroniques grâce à la construction de pylônes auto stables de 75 m chacun ;
 - Disponibilité de capacités de 40 Gbps entre Kribi et Lagos et de 10 Gbps entre Lagos et le Portugal ;
 - Interconnexion via le Backbone à fibre optique de 78 sites des services déconcentrés des administrations publiques ;
 - Construction de boucles urbaines dans près de 64 localités, permettant d'interconnecter les chefs-lieux de département ;
 - Identification de 400 sites prioritaires, dans le cadre de la dématérialisation des opérations du commerce extérieur et appui à certaines administrations pour la mise en ligne de certaines applications, notamment l'application «e-GUCE», déployée par le Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur pour raccourcir les délais des procédures.

- Organisation de deux «Camps TIC» pour l'inclusion numérique en zone rurale, dans les groupements Ngoto I et Ngoto II (Ebolowa II) ainsi que dans la localité de Mvangan et ses villages environnants, avec comme résultats l'imprégnation des milliers de jeunes, des centaines de bourses de formation en TIC (programme MIJEF 2035) et don d'ordinateurs et d'imprimantes aux services administratifs et établissements scolaires des localités concernées.
- L'organisation de quatre éditions des Matinées départementales de l'économie numérique à Ebolowa, Ndop, Eseka, Ngoumou, avec l'octroi de dons de matériels scolaires (cahiers, cartables, livres en informatiques), ordinateurs portables, téléphones Android, et bourses scolaires à plusieurs centaines d'élèves des établissements d'enseignement secondaire.
- L'appui aux différentes initiatives féminines dans le domaine en vue de la réduction du fossé numérique côté genre, notamment :
 - L'octroi de primes de l'excellence scolaire féminine à l'occasion des matinées départementales de l'économie numérique ;
 - L'appui aux startups féminines ;
 - L'appui aux associations féminines dans le domaine du numérique.

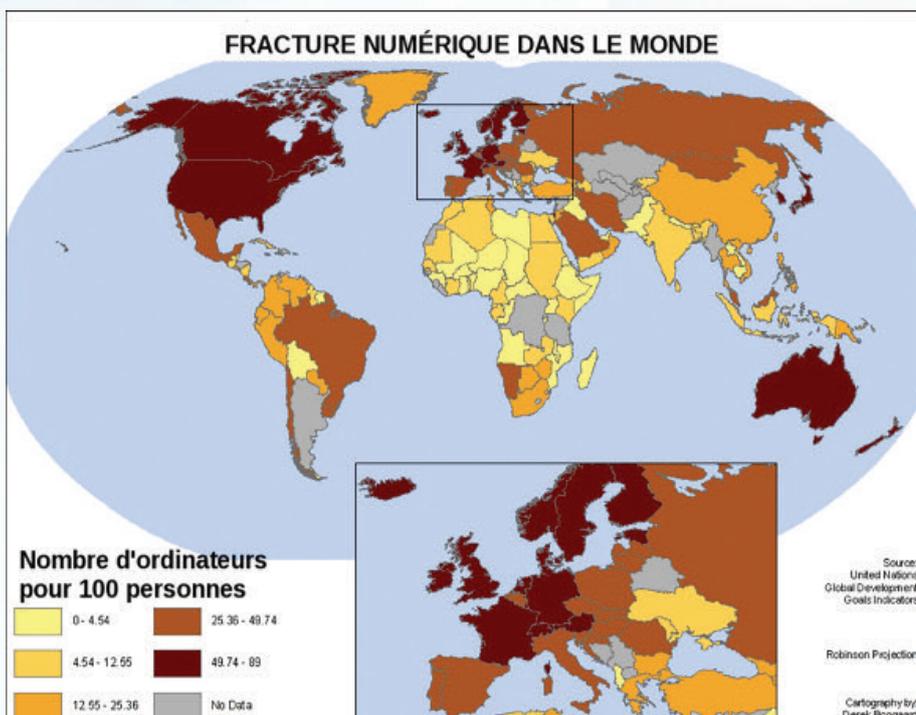
D. Les Perspectives

Sur le plan de la transformation numérique de la Poste.

- Mise en œuvre du projet Ecom@Africa. Le Cameroun a été choisi par l'Union Postale universelle en vue de l'hébergement de la plateforme Ecom@Africa, pour le développement du commerce électronique, pour le compte des Etats de la CEEAC.
- Mise en place d'une plateforme de paiement en ligne.
A travers un partenariat entre la société INTER-SWITCH (Nigeria) et la CAMPOST, pour la mise en place d'une plateforme de gestion et de contrôle des paiements en ligne, permettant de favoriser les transactions électroniques avec l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est.
- la réalisation des études de faisabilité technique et des études d'impact environnemental et social pour le développement des infrastructures de communications électroniques et postales.

Sur le plan des Télécommunications et TIC

- la pose de 1000 km de fibre optique supplémentaires dans le cadre de l'interconnexion transfrontalière;
 - le démarrage de la mise en œuvre du schéma directeur du e-government ;
 - l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement numérique des villes d'Edéa, de Kribi et de Bafoussam ;
 - le raccordement à la fibre optique de 434 sites déconcentrés des administrations publiques.
- Au demeurant, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique Cameroun Numérique 2020, à travers son axe stratégique relatif à la promotion de la culture du numérique par la généralisation de l'usage des TIC.



5. Accompagnement des jeunes

Porteur d'immenses promesses, le numérique charrie d'importants enjeux pour le développement du Cameroun.

Après avoir, dans son adresse à la Nation le 31 décembre 2015, rappelé le rôle moteur de l'économie numérique dans la croissance économique et la création d'emplois, le Chef de l'Etat le 10 février 2016, a également invité toute la Nation à se mobiliser pour accompagner les nombreuses initiatives des jeunes, dans le domaine de l'économie numérique, grand secteur porteur d'emplois pour la jeunesse.

Le programme d'accompagnement des jeunes dans le numérique, traduit en actes concrets ces Très Hautes Prescriptions du Chef de l'Etat.

A. Les Défis

- Mettre en place un écosystème favorable à la détection des talents et à leur accompagnement, en vue de la création des entreprises numériques ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat numérique, véritable niche d'emplois pour la jeunesse.

B. Les Actions

- L'organisation des visioconférences pour les jeunes porteurs d'idées ou de projets dans le numérique, issus des différentes régions du Cameroun ;

Les projets pertinents sont inscrits dans une plateforme créée à cet effet, ticforjob.cm

Ces sessions, outre la détection des talents, ont pour objet de recueillir les attentes des jeunes porteurs d'idées ou de projets TIC, pour un accompagnement approprié dans le développement de leurs activités.

- Le Globe-trotter de l'économie numérique, dont l'objectif est d'accompagner les jeunes startuppeurs numériques, dans la maturation de leurs projets, en vue de la création des entreprises numériques.

Il s'agit plus précisément, d'une caravane à travers le territoire national, qui met en présence les jeunes porteurs de projets, avec les experts nationaux et internationaux dans les domaines compétents, dans le but d'améliorer le niveau de maturation des projets présentés et, de les aider à trouver des financements, à travers des business plan bien élaborés.

Le Globe-trotter leur permet également d'être

guidés dans les arcanes de lois, réglementations et protection de la propriété intellectuelle. Il aide aussi les jeunes startuppeurs en difficulté, à assurer leur go down.

Le Globe-trotter est une réponse aux besoins exprimés par les jeunes au cours des différentes visioconférences, en terme d'accompagnement non seulement, dans la maturation de leurs projets mais aussi, dans la recherche de financements.

- La promotion des startups camerounaises, en vue de la recherche de partenariats et/ou de financements, à travers l'organisation de Salons et expositions.
 - Le village numérique ou «Village Android», organisé en marge de la Conférence économique internationale : «Investir au Cameroun, Terre d'attractivités», sous le thème «Economie numérique, pôle d'investissement dans le chantier du Cameroun vers l'émergence».
 Exposition et foire à projets, où des jeunes entreprises présentent leurs solutions technologiques et exposent leurs difficultés et attentes, avec pour objectifs de :





- o présenter les atouts du Cameroun dans le domaine du numérique ;
- o promouvoir le savoir-faire des startups camerounaises ;
- o renforcer le cadre d'échanges et de concertations avec les jeunes entrepreneurs de ce secteur, afin d'accompagner les talents émergents et d'encourager les innovations.
- les «villages des startups», organisés dans le cadre des Salons du numérique, qui se sont tenus à Yaoundé, en marge du Forum International sur l'économie numérique en 2017 et, de la Conférence sous-régionale sur l'économie numérique pour l'Afrique Centrale en 2018.

Il s'agit de saisir ces occasions idoine, pour mettre en relation les jeunes porteurs de projets innovants, avec des investisseurs nationaux et internationaux, dans l'espoir de voir naître des partenariats d'affaires et au-delà, de promouvoir leurs activités.

- L'appui institutionnel aux startups

Le Cameroun regorge d'un important vivier de talents et de créativité dans le domaine de l'économie numérique. Certains de ces talents sont connus par le biais de concours internationaux. D'autres par contre restent dans l'anonymat, bien que porteurs d'idées constituant de véritables « pépites d'or » pour le développement de l'économie numé-

rique.

Le Gouvernement se doit de les accompagner, pour les aider à capitaliser et à rentabiliser leurs inventions. D'où les actions suivantes :

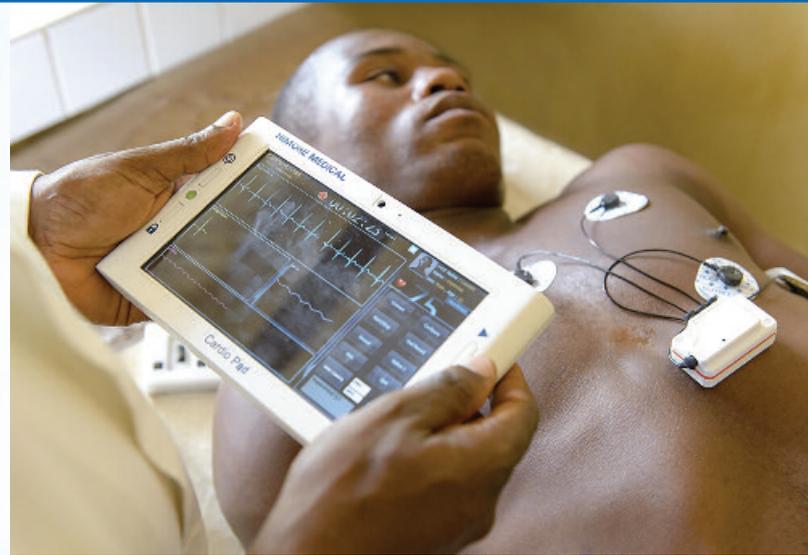
- Appuis et conseils, mentorat, tutorat ;
 - Mise en place d'une banque de projets matures et bancables ;
 - Accompagnement au lancement des activités des startups ;
 - Appui aux incubateurs privés : dons d'équipements et de matériels ;
 - Développement de partenariats avec les associations de startups ;
 - Mise en place de deux incubateurs dans le numérique ou plateformes d'appui aux startups, respectivement à l'Ecole Nationale Supérieure des Postes, Télécommunications et TIC (SUP'PTIC) et à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé, pour l'accompagnement des jeunes dans l'entrepreneuriat ;
 - Primes aux jeunes lauréats camerounais dans les compétitions internationales ;
 - Réalisation d'une étude en vue de la création d'un cyber parc, pour la détection et l'accompagnement des initiatives des porteurs de projets TIC au Cameroun.
- Accompagnement et formation par le biais de la coopération internationale
 - Près de 200 startups camerounaises issues des dix régions du Cameroun ont été formées à l'entrepreneuriat numérique grâce à la coopération Cameroun-Israël.
 - Une dizaine de jeunes camerounais participent chaque année au programme international de Huawei *Seeds for the Future* dans le cadre de la coopération Cameroun-Chine. Ce programme vise à :
 - o détecter des talents locaux en matière de TIC ;
 - o améliorer le transfert des connaissances en matière de TIC ;
 - o intéresser les jeunes aux TIC et aux télécommunications.
 - Etudes en vue de la connexion à la fibre optique de la Silicon Mountain.

C. Les Acquis

- Plusieurs visioconférences organisées pour recenser les besoins des jeunes et plus de 3000 porteurs de projets TIC identifiés et inscrits dans la plateforme ticforjob ;
- Plusieurs globe-trotter de l'économie numérique organisés, et des centaines de porteurs de projets ayant reçu un accompagnement dans la phase de maturation ;
- Des milliers de jeunes guidés dans les arcanes de

lois, réglementations, obligations, droits, aides, protection de la propriété intellectuelle, business plan, en vue de l'élaboration d'un bon projet d'entreprise ;

- Une base de données des projets bancables et prêts au financement disponible ;
- Une centaine de rencontres "Business to Business" organisées dans le cadre des Salons du numérique entre les Startup-peurs camerounais et les Investisseurs étrangers afin de discuter des opportunités de financement.
- Mise en place d'un cadre partenarial d'échanges entre l'Etat et les startuppeurs, relatif au développement de l'économie numérique ;
- Un incubateur TIC fonctionnel à l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique avec incubés chaque année ;
- Un incubateur TIC à SUP'PTIC en cours de lancement ;
- Près de 2 000 jeunes inscrits dans la plateforme de mentorat et de tutorat REBUNTU de Kyrio-Games d'Olivier MADIBA ;
- Etudes en vue de la connexion à la fibre optique de la Silicon Mountain disponibles ;
- Dossier technique en vue de la mise en place d'un cyber parc disponible ;
- Emergence de nombreuses startups camerounaises, dont plusieurs de renommée internationale. Il s'agit entre autres de :
 - MBOA Store d'ABEGA MOUSSA, une boutique d'application 100% africaine qui répond à un souci de patriotisme numérique;
 - KyrioGames, le tout premier jeu vidéo africain développé par le camerounais Olivier MADIBA,
 - Drone Africa, un service de drones fabriqués au Cameroun par William ELONG, jeune Camerounais de 23 ans ;
 - NJORKU de Churchill MAMBE, un moteur de recherche d'emplois ;



- GIFTEDMOM de Alain NTEFF, une application de suivi médicale de femmes enceintes ;
- WAZAPAY de SHEMBA Samuel NJUKWING, une plateforme de paiement en ligne et porte-monnaie électronique ;
- HImore Medical (Cardiopad) d'Arthur ZANG;
- CAYSTY (initiation des jeunes filles aux TIC de Arielle KITIO).

D. Les Perspectives

- Poursuite des Visioconférences et de la caravane "Globe-trotter de l'économie numérique" ;
- Mise en place du Cyberparc de Yaoundé ainsi que ses extensions dans les autres chefs-lieux de régions ;
- Mise en place de mécanismes de financements adéquats pour les startups numériques camerounaises :
 - accès au capital risque ;
 - développement des clubs de business angels ;
 - développement des plateformes de financement participatif des innovations numériques.
 - mise en place d'une ligne de financement ou d'une institution de financement spécifique pour les startups.
- Adoption de mesures incitatives pour les startups numériques ;
 - un cadre réglementaire incitatif dans les marchés publics ;
 - des mesures fiscales spécifiques.
- Adaptation des textes régissant le Fonds Spécial des télécommunications (FST), le Fonds Spécial des Activités de sécurité Electronique (FSE) pour permettre le financement des startups.



6. Formation

Face à la poussée du chômage et la recherche éfrénée de solutions idoines pour y faire face, le Chef de l'Etat interpelle ses compatriotes et attire leur attention sur les opportunités qu'offrent les TIC. Il propose d'ailleurs un changement radical des modèles scolaires, pour conformer et adapter l'école aux besoins du marché. Ainsi, lance-t-il à ses jeunes compatriotes le 10 février 2015 : *« Nous avons longtemps cru qu'il suffisait de rendre l'enseignement accessible au plus grand nombre, et d'en relever sans cesse le niveau, pour régler mécaniquement le problème du chômage. (...) Nos écoles, nos collèges et nos lycées, nos universités et grandes écoles, doivent sans cesse s'adapter à l'évolution du monde. (...) L'évolution technologique a changé le cours des choses. La 'nouvelle économie' est dominée par l'informatique. Il nous faut accentuer la formation des techniciens et des ingénieurs ».*

Dans son adresse du 10 février 2016 également, le Président Paul BIYA, invitant toute la nation à se mobiliser résolument, pour accompagner les nombreuses initiatives de nos jeunes dans le domaine de l'économie numérique a prescrit une feuille de route qui entre autres, assigne des missions spécifiques aux institutions de formation : *« les instituts de formation, publics ou privés, sont appelés à jouer leur rôle pleinement : ils doivent identifier les métiers nouveaux et adapter leurs programmes en conséquence ».*

Le Président de la République l'a bien compris : l'économie numérique a besoin, pour se développer, d'acteurs bien formés, coulés dans le moule des standards internationaux et capables d'adresser les défis actuels et futurs.



A. Les Défis

- Arrimer l'offre de formation aux exigences de l'économie numérique ;
- Assurer la disponibilité en qualité et en quantité des compétences humaines en mesure de répondre aux besoins de l'économie numérique.

B. Les Actions

- La restructuration de l'Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications par sa mutation en Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (SUP'PTIC), dotée d'un statut particulier, d'une personnalité juridique et de l'autonomie financière.

SUP'PTIC a pour missions de dispenser un enseignement supérieur professionnel de formation technique spécialisé, de formation continue et de recherche appliquée en matière de poste, de télécommunications et de technologies de l'information et de la communication, ainsi qu'en matière de gestion des entreprises relevant de ces domaines.

En plus des missions de formation initiale, de perfectionnement, de recyclage et de spécialisation du personnel, SUP'PTIC assure également les études et la recherche appliquée, la veille technologique en vue de la mise à jour des filières de formation dans le secteur, ainsi que l'appui technique aux administrations et organismes publics, parapublics, privés, dans les domaines de la poste, des communications électroniques et les TIC.

C'est donc l'acteur majeur de l'Etat pour la formation des professionnels dans le domaine de l'économie numérique.

- Le renouvellement des organes dirigeants de SUP'PTIC, appelés à mettre en œuvre le programme de restructuration.

Ce renouvellement vise à impulser une dynamique nouvelle, en vue du développement des ressources humaines dans les standards internationaux, permettant de relever le défi du développement de l'économie numérique, à travers la formation d'un

personnel de qualité dans les matières en relation avec l'économie numérique.

- Création de l'incubateur «SUP'PTIC Business Academy»

A l'ère du numérique, cet incubateur qui constitue un cadre fondamental pour l'initiation des étudiants à l'entrepreneuriat, apporte un plus dans l'offre de formation jusqu'ici dispensée par SUP'PTIC, en faisant des étudiants des créateurs de richesses dans le domaine des TIC. L'incubateur accueille également des porteurs de projets venant d'autres horizons.

- Institution d'un Cycle de conférences scientifiques à SUP'PTIC.

Les conférences scientifiques de haut niveau de SUP'PTIC rentrent dans le cadre des dispositifs innovants d'apprentissage, mis en place par cette école de formation des hauts cadres des domaines des Postes, des télécommunications et TIC, en vue d'une meilleure professionnalisation des enseignants.

Délivrées par des experts de haut niveau, connus pour leurs états de services et reconnus pour leurs contributions dans la production des savoirs et des savoir-faire, elles ont pour ambition de capter les évolutions les plus pertinentes et les recherches les plus récentes pour en favoriser la dissémination dans les esprits, de manière à consolider l'arrimage des programmes aux exigences et standards en vigueur.

- Renforcement des infrastructures de SUP'PTIC.
- Développement de partenariats avec d'autres institutions de formation supérieure et universitaire.
- Désignation de SUP'PTIC par l'Union Postale Universelle (UPU) et l'Union Panafricaine des Postes (UPAP) pour abriter le Centre de formation des postes pour le compte de l'Afrique francophone.
- Election du Cameroun à travers SUP'PTIC par le Conseil d'Administration de l'Union Panafricaine des Postes (UPAP), pour abriter le deuxième Centre de Formation de l'Union Postale Universelle pour les cadres opérationnels des Postes des pays francophones.
- Capitalisation du don Présidentiel de 500.000 ordinateurs aux étudiants camerounais.
- La première conférence scientifique de haut ni-



veau de SUP'PTIC sur le thème : «Les nouveaux environnements des télécommunications face aux défis de l'économie numérique», a permis d'imprégner les étudiants sur les opportunités technologiques qu'offrent ces ordinateurs et sur l'usage du cloud.

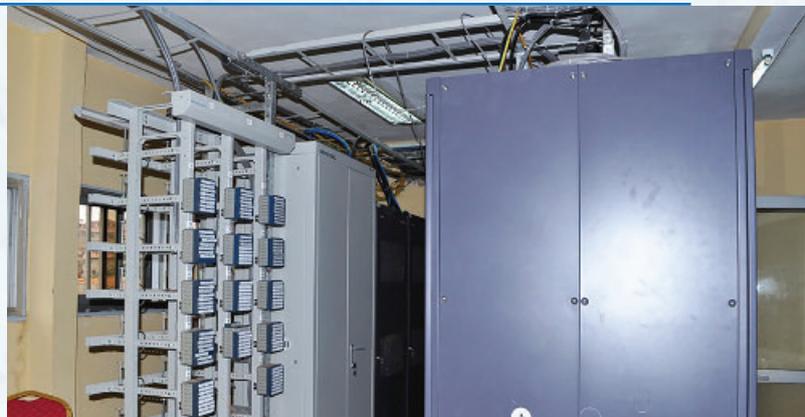
- La mise en place du projet e-Institute au sein de l'Université panafricaine.

C. Les Acquis

- Mise en place par l'Etat d'une institution académique pour la formation des professionnels du secteur de la poste et des communications électroniques, avec une rentrée marquante des TIC comme champ de spécialisation.
- Un Campus universitaire moderne, avec une extension de 8 salles de classe et laboratoires nouvellement construits.
 - un amphithéâtre de 700 places construit et équipé ;
 - Des laboratoires d'électroniques, de radio-communications, de communications par satellite, de réseaux d'accès ;
 - Une plateforme de test de réseaux radio mobiles ;
 - Des équipements pour la mise en place d'un réseau GSM didactique.
- Formation initiale : près de 3 000 étudiants formés au cours du septennat.
- Formation continue : plus de 700 personnels des administrations publiques et entreprises privées du secteur.
- Un incubateur en cours d'opérationnalisation à SUP'PTIC.
- Partenariat mis en place avec Polytechvalor

(Ecole Nationale supérieure Polytechnique), pour la formation des personnels des administrations publiques au métier de la cybersécurité et de la cybercriminalité.

- la signature d'une convention entre SUP'PTIC et SUPCOM Tunis, avec l'appui financier de la BAD, pour :
 - la formation doctorale en TIC de quatre promotions des ingénieurs sortis de SUP'PTIC, à raison de cinq étudiants par promotion ;
 - la mise en place d'une plateforme d'échange d'enseignants (mobilité des enseignants).
- la création d'un Centre régional de formation Postale en partenariat avec l'Union Postale Universelle (UPU) et l'Union Panafricaine des Postes (UPAP).



D. Les Perspectives

- Faire de SUP'PTIC un pôle d'excellence en matière de formation aux métiers du numérique et du management postal dans la sous-région.
- Renforcer l'ouverture au milieu professionnel et à l'international ;
 - Transformer SUP'PTIC en pool de formation et de recherche de référence dans le domaine du numérique dans la sous-région et en Afrique, et l'arrimer aux standards internationaux en matière de formation.
 - Transformer SUP'PTIC en un centre d'études et de recherche appliquée dans les domaines de la poste, des communications électroniques et des TIC.
- Mise en place d'un observatoire de veille stratégique en vue de définir un référentiel de concurrence en matière de formation, de développement technologique et d'innovation dans le secteur ;



- Accroître l'infrastructure d'accueil et réhabiliter les infrastructures du Centre régional de Buea ;
- Créer deux Centres de formation régionaux d'ici 2021 ;
- Créer une école doctorale et assurer le renforcement de la recherche appliquée ;
- Créer un Centre de développement de compétences en Techniques et Technologies des communications par fibre optique (Financement BAD) ;
- Etendre l'incubateur d'Entreprise, et renforcer l'insertion socio-professionnelle ainsi que le suivi des diplômés.
- Renforcer la gouvernance universitaire, le bilinguisme et la culture de la citoyenneté.
- Développer des partenariats avec les institutions de formation privées en TIC.

7. Modernisation de la Poste

Au plan postal, l'action du Gouvernement a consisté à faire de la Poste camerounaise un secteur moderne, composante essentielle de l'économie nationale. Il s'est agi d'opérer une véritable révolution du secteur, tenant compte des mutations technologiques de l'heure, pour faire du réseau postal, le cœur du développement de l'économie numérique.

A. Les Défis

Faire de la Poste un acteur majeur de l'écosystème numérique et de l'inclusion financière.

B. Les Actions

- La définition d'une stratégie de développement de la Poste dont l'objectif est d'en faire un secteur moderne, composante essentielle de l'économie nationale.
- La restructuration de la Poste
 - Amélioration du cadre de travail et de l'appareil de production ;
 - La mise en place des conditions d'amélioration de la gouvernance postale.
- La modernisation du réseau public postal
 - Mise en place des infrastructures de transformation numérique de la Poste, afin de l'arrimer aux exigences du développement de l'économie numérique ;
 - La mise en place des conditions favorables pour l'interconnexion des réseaux.
- La réalisation des études de faisabilité technique et des études d'impact environnemental et social pour le développement des infrastructures de communications électroniques et postales.
- La diversification de l'offre de services financiers postaux ainsi que celle de l'offre de services électroniques postaux.
 - Signature d'une convention avec le Cabinet INTER-SWITCH et le Groupement inter bancaire monétique d'Afrique centrale (GIMAC), dont l'objectif est de redynamiser le système de paiement financier de la CAMPOST, afin de faire d'elle «*une plaque tournante des transactions financières avec les autres banques sur l'étendue du territoire et sur le plan international*».

Avec comme principales actions :

- o L'établissement d'une commutation de transaction de classe mondiale, en relation avec une société de

traitement des paiements, afin de stimuler une économie saine et un écosystème numérique au sein de la CAMPOST ;

- o La mise en place de l'interopérabilité des différentes cartes de paiement et le partager dans le même environnement toute infrastructure du ePayment, tout en réduisant de ce fait, les investissements faits par différentes banques ;
- o La transformation de la CAMPOST en hub financier et économique, en mettant à la disposition des autres banques, des infrastructures de paiement électronique fiables ;
- o La connexion de CAMPOST aux réseaux internationaux aussi bien qu'aux commutateurs dans la zone CEMAC et en l'Afrique, afin de permettre l'interopérabilité des cartes de paiement ;
- o La fourniture à moindre coût des services de paiement électronique aux banques ainsi qu'à tous les titulaires de cartes à puce au Cameroun.
- La mise en place de l'infrastructure e-Post, en vue de la fourniture des produits et services postaux de qualité. Elle comprend un data center, un réseau sécurisé de 234 bureaux de poste interconnectés par fibre optique (environ 410 km) et par satellite (environ 110 stations VSAT).
- La construction de nouveaux bureaux et la réhabilitation des anciens bureaux de poste.
- La mise en place d'une plateforme de gestion et de contrôle des paiements en ligne, ecom@Africa, initiative de l'Union Postale Universelle (UPU), visant à fédérer les gouvernements des Etats africains dans une plateforme de commerce électronique à travers le réseau postal. Le Cameroun a été choisi pour abriter cette plateforme pour les pays de la CEEAC.
- La mise en place d'un système de codification et d'adressage postal, visant à doter le Cameroun d'une infrastructure d'adressage permettant non seulement, de faciliter la redistribution des envois postaux aux adresses inscrites sur les paquets, par les opérateurs postaux, mais aussi de favoriser l'essor du commerce électronique et la géolocalisation des personnes, sur toute l'étendue du territoire.





C. Les Acquis

• L'infrastructure e-Post

Durant le septennat 2011-2018, le Gouvernement a doté la CAMPOST, d'une infrastructure de communications électroniques, lui permettant de moderniser son système de fonctionnement, et de l'arrimer au monde des TIC. L'infrastructure e-Post comprend, un réseau sécurisé de 234 bureaux de poste interconnectés par fibre optique et par satellite (environ 110 stations VSAT), un Data center et un Hub satellitaire ultra-moderne, qui lui permettent d'offrir les services numériques ci-dessous :

- L'hébergement.

Le Data center de la CAMPOST offre un espace sécurisé entièrement dédié à l'hébergement des serveurs et des applications. C'est une infrastructure qui permet à la CAMPOST de se positionner franchement sur le marché des Tic et de l'économie numérique.

- La vidéo-conférence

La Solution Vidéoconférence est l'outil de communication à distance, pour les présentations, des conférences avec des partenaires, les réunions de travail internes et les formations. Cet outil semble être une alternative aux déplacements physiques du personnel des entreprises et des administrations qui ont des démembrements urbains, régionaux ou internationaux. Le service de vidéo-conférence de la CAMPOST est accessible dans les dix régions du Cameroun.

- La vidéo-surveillance

C'est une solution pour la sécurité des employés, des locaux, des équipements ou des marchandises, la CAMPOST propose des services de Télésurveillance, avec l'offre de gestion à distance des caméras à travers une plateforme dédiée.

- La téléphonie IP

CAMPOST propose la Solution de Téléphonie par internet, à travers la technologie VOIP basée sur une implémentation 3GPP standardisée de SIP fonctionnant sur un protocole standard IP. Une solution clé en main, un seul opérateur, maintenance, support, et une seule facture fixe quelle que soit la consommation à l'intérieur du réseau VOIP.

- L'interconnexion des sites

La Solution Interconnexion des sites client permet de

rapprocher le siège des entreprises de ses démembrements, ou tout simplement de connecter les entreprises au réseau de télécommunications privées de la CAMPOST et de bénéficier de tous ses avantages.

- Le centre d'appels

La CAMPOST offre un centre d'appels (call center en anglais) équipé des dernières évolutions de la technologie des télécommunications.

• **Des services de paiements** qui s'arriment au nouvel ère du numérique. On peut citer entre autres :

- Le transfert d'argent électronique à travers le pays et avec le monde entier (MELO, MEI et SMALLWORD) ;
- Le paiement en ligne via la plateforme de paiement électronique ou via une application mobile ;
- La CAMPOST est membre du service de transfert d'argent mis sur pied par l'UPU appelé «POST TRANSFERT» qui permet aux pays membres de l'Institution d'utiliser un même moyen de paiement.

• **La construction de nouveaux bureaux de poste et la réhabilitation de plusieurs bureaux existants ;**

• Mise sur pied de deux systèmes d'adressage à Ebolowa et à Bertoua.

D. Les Perspectives

• Renforcement des initiatives de migration totale et définitive vers l'univers du numérique.

- Le service de banque électronique (E-banking)
Des logiciels tiers et des serveurs dédiés dans lesquels seront déployés les logiciels bancaires ainsi qu'un mini Cloud pour l'offre des services bancaires en ligne et accessible à partir d'un simple terminal, même mobile.

- **Le Système de Gestion Electronique des Documents (GED)**

Plateforme de numérisation, de stockage et de gestion électronique des documents. Il comprend un Centre National d'Archivage et trois centres Interrégionaux de numérisation à Yaoundé, Douala et Garoua.

- **Le courrier hybride**

C'est une plateforme complète constituée d'un ensemble d'équipements et de logiciels pour la production du courrier physique ou de numérisation du courrier physique. Deux centres de production sont installés à Yaoundé et à Garoua.

• La poursuite du système de codification et d'adressage postal.

• Poursuite du programme de réhabilitation et de construction de bureaux de poste modernes.

• La mise en place effective de la plateforme de commerce électronique pour l'Afrique Centrale ecom@Africa.

• L'implémentation de la technologie «blockchain Builder» par l'entreprise SWISSCOM : dont le rôle sera de développer et de fournir des services numériques inhérents à la blockchain en Afrique Centrale & de l'Ouest.

• La mise en place des numéricentres (AIRBITS, CAMPOST) pour offrir des services numériques aux populations locales.

8. Grands rendez-vous internationaux et la coopération internationale

Le Cameroun est membre de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et de la Commonwealth Telecommunications Organisation (CTO). Le Cameroun est également membre de l'Union Postale Universelle (UPU) et de l'Union Panafricaine des Postes (UPAP). Il abrite par ailleurs le siège de la représentation Afrique centrale et Madagascar de l'UIT.

En matière de coopération internationale, tout au long du septennat 2011-2018, la diplomatie de présence, de participation et de rayonnement international du Cameroun lui a permis d'engranger d'importantes victoires sur le plan diplomatique, dans les domaines des Postes, Télécommunications et TIC et de renforcer sa crédibilité auprès des instances internationales ainsi que des bailleurs de fonds.

A. Les Défis

- Renforcer la diplomatie de présence, de participation et le rayonnement du Cameroun.
- Renforcer la coopération régionale et sous régionale à travers la Poste, les Télécommunications et TIC.
- Mettre en vitrine les atouts de l'économie numérique au Cameroun et susciter l'investissement international.

B- Les Actions

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme du Septennat du Chef de l'Etat dans les domaines de la Poste, des télécommunications et des TIC, de nombreuses avancées ont été enregistrées sur le plan de la coopération internationale.

S'agissant des grands rendez-vous, le Cameroun a organisé les rencontres internationales ci-après :

- La Conférence des plénipotentiaires des Postes et Télécommunications d'Afrique Centrale (COPTAC) le 26 avril 2014 à Yaoundé.

Réunis dans le cadre de l'Assemblée Plénipotentiaire de la COPTAC, les plénipotentiaires des pays de l'Afrique Centrale en charge des Postes et Télécommunications d'Afrique Centrale, se sont engagés à améliorer la qualité de service ainsi que la sécurité du courrier en Afrique et, à promouvoir l'inclusion financière à travers les réseaux postaux des Etats membres de la COPTAC.

Ils ont en même temps recommandé le développement de transferts électroniques d'argent à travers

le réseau postal en Afrique Centrale, l'élaboration d'un modèle communautaire du service Postal Universel en Afrique et la mise en place d'un Groupe de contact pour le développement du courrier transfrontalier en Afrique centrale.

- La 9^{ème} session ordinaire de la conférence des plénipotentiaires de l'Union Panafricaine des Postes (UPAP), du 11 au 25 juillet 2016 à Yaoundé.

Cette session, qui se tenait avant le Congrès de l'UPU prévu la même année, avait pour principal objectif de mieux préparer cette échéance importante, à l'effet de faire valoir le point de vue de l'Afrique au moment de l'élaboration de la nouvelle stratégie mondiale.

Au cours de la conférence, les plénipotentiaires se sont dotés de nouveaux programmes d'activités, d'une nouvelle feuille de route quadriennale devant permettre à la Poste africaine, de consolider sa marche vers l'émergence, avec pour objectif prin-





cipal, pour le cycle 2016-2020, de transformer les bureaux de postes en Afrique, en centres d'inclusion financière, d'inclusion numérique, d'activités d'entrepreneuriat et d'inclusion sociale.

- **La Conférence des Postes et Télécommunications d'Afrique Centrale (COPTAC) le 26 juillet 2016 à Yaoundé.**

Cette rencontre a permis aux plénipotentiaires en charge des Postes et Télécommunications de l'Afrique centrale, de définir les axes de coopération et de développement dans les deux domaines, pour l'amélioration de l'accès aux produits et services de qualité dans la sous-région.

- **Le forum international sur l'économie numérique du 15 au 17 mai 2017 à Yaoundé.**

Organisé à l'initiative et sous le Très Haut Patronage du Chef de l'Etat, sous le thème : « *Comment réussir l'économie numérique au Cameroun ?* », le Forum international sur l'économie numérique au Cameroun se situait dans le prolongement de la conférence économique internationale « **Investir au Cameroun Terre d'attractivités** » tenue à Yaoundé les 17 et 18 mai 2016.

En droite ligne de cette rencontre, le Forum a mis en vitrine les atouts du Cameroun dans ce domaine, ainsi que le savoir-faire des jeunes innovateurs numériques camerounais, afin de confirmer

l'engagement ferme des autorités camerounaises à développer l'économie numérique, pour susciter l'investissement dans ce secteur clé de l'économie nationale. L'objectif visé était pluriel.

Il s'agissait premièrement, de présenter les atouts de l'économie numérique, de voir quel est le potentiel dans ce domaine au Cameroun, quelles mesures stratégiques sont adoptées par l'Etat et, quelle est la contribution des opérateurs pour l'accélération la transformation numérique du pays. Il s'est agi ensuite de créer des conditions idoines pour un passage réussi du Cameroun à l'économie numérique, en s'inspirant des expériences réussies ici et ailleurs.

Et enfin, de mobiliser des financements internationaux en faveur des projets innovants dans le secteur. Pendant ce Forum, les porteurs de projets tant publics que privés ont pu rencontrer des investisseurs étrangers, pour le financement de leurs projets ou des partenariats d'affaires.

Y ont pris part, les administrations publiques intervenant dans le domaine du numérique, les experts nationaux et internationaux, les entreprises publiques et privées du secteur, les opérateurs économiques, les partenaires au développement, les Organisations internationales, les milieux d'affaires et d'investissement ainsi que les Organismes de financement, les startups camerounaises du numérique et la société civile. Parmi les experts in-

vités, plusieurs camerounais de la diaspora dont la réputation à l'international est établie. L'organisation du Forum sur l'Economie Numérique a mis en avant la Volonté Politique du Président de la République, engagé dans le développement de l'économie numérique et la détermination du Gouvernement à s'impliquer dans le processus.

- **La conférence sous régionale sur le développement de l'économie numérique pour l'Afrique centrale, du 23 au 25 mai 2018 à Yaoundé.**

Organisée par l'UIT en partenariat avec le Gouvernement camerounais sous le thème : «*économie numérique en Afrique centrale : état des lieux et défis dans un monde globalisé*», cette conférence était la toute première du cycle des conférences sous-régionales tournantes, organisées par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) sur le développement de l'économie numérique, dans les quatre zones respectives de l'UIT en Afrique subsaharienne.

Il s'agissait pour les responsables en charge du numérique de la zone CEEAC de discuter des questions clés relatives au développement de l'économie numérique dans cette région, dans le souci d'une amélioration pertinente des indicateurs de croissance et de performance des TIC et, de leur apport dans l'intégration économique régionale.

De manière spécifique, cette conférence avait entre autres pour objectifs:

- De faire un état des lieux de l'économie numérique dans chaque pays de la sous-région, d'explorer les voies et moyens d'un développement pertinent du secteur dans la sous-région, y compris l'harmonisation de la Régulation et des réglementations;
- D'explorer les conditions d'un meilleur déploiement de l'appui de l'UIT à la sous-région et également, d'intéresser les organismes de financement, au financement des projets de développement de l'économie numérique dans la sous-région ;
- De mettre en vitrine les atouts de l'économie numérique dans la sous-région.

Y ont pris part, les Ministres en charge du numérique, les organisations publiques, les organismes nationaux et internationaux, les bailleurs de fonds, les opérateurs privés, la société civile des pays de la zones CEEAC.

Il convient de relever que le Cameroun avait été sélectionné pour accueillir cette rencontre internationale de l'UIT, dont les travaux ont été présidés par le Secrétaire Général de l'organisation faitière des Télécommunications, en visite officielle au Cameroun à cette occasion.

Ce dernier a remercié les plus hautes autorités camerounaises d'avoir accepté d'inaugurer le cycle des conférences sous régionales de l'UIT et, les a félicité pour les efforts engagés, dans le développement de l'économie numérique au Cameroun.

Pour ce qui est de la représentativité du Cameroun au sein des organisations internationales :

- **Election d'un camerounais (M. YOUNOUSS DJIBRINE) comme Secrétaire Général de l'Union Panafricaine des Postes (UPAP), pour un mandat de quatre (04) ans, de 2012 à 2016. Mandat renouvelé pour la période 2016-2020.**



- Election de plusieurs autres camerounais à différents postes dans les instances internationales des Postes, Télécommunications et TIC.
- Election du Cameroun comme membre du Conseil d'Administration de l'UPAP, et à la Présidence de la Conférence des Plénipotentiaires pour la période 2016-2020. Le Cameroun est ainsi le porte-parole de l'Afrique dans le domaine postal durant la période suscitée.

Pour ce qui est des projets de coopération :

- Le Cameroun a été choisi par l'Union Postale Universelle, par l'entremise de l'Union Panafricaine des Postes, pour abriter la plateforme de commerce électronique ecom@africa pour la sous-région Afrique Centrale, afin de booster l'intégration régionale.
- L'École Nationale Supérieure des Postes, Télécommunications et Tic (SUP'PTIC) a été sélectionnée par l'UPU :
 - pour abriter le Centre Régional de Formation aux Métiers de la Poste d'Afrique subsaharienne Francophone, dans l'optique d'assurer un renforcement des capacités permanent et efficient des professionnels du domaine postal en Afrique.
 - comme centre de formation régional de l'UPAP/UPU pour les pays d'Afrique francophone, en ce qui concerne la formation sur les métiers de la Poste.

• Projet CAB (Central African backbone)

Issu d'une déclaration commune des Chefs d'Etat de la CEMAC, le projet Central African backbone vise à mettre en œuvre un Réseau de Télécommu-

nications Haut Débit à fibre optique en Afrique Centrale. Il est constitué d'une composante régionale et d'une composante pays.

L'objectif global du Projet CAB est de contribuer à la réduction du coût élevé des télécommunications/TIC sur le climat des affaires dans la sous-région, à la création d'emplois sous toutes ses formes et à l'extension de la production des biens et services contribuant à la réduction de la pauvreté. Sa mise en œuvre est structurée en trois composantes opérationnelles et une composante de gestion :

- **Composante 1** - Favoriser l'environnement sectoriel (couche d'état environnemental) ;
- **Composante 2** - Accroître la connectivité et développer les infrastructures connexes (couche physique).
- **Composante 3** - Promouvoir la bonne Gouvernance et la Transparence à travers les applications e-government et les initiatives phares dans le domaine des TIC (couches applicatives).
- **Composante 4** : consacrée à l'exécution et à la Gestion du Projet.

La première phase du Projet (APL1A), financée par la Banque mondiale, a pris fin le 15 mars 2016. En attendant la phase II de la Banque mondiale en préparation, le Gouvernement de la République du Cameroun a obtenu du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du Fonds Environnement Mondial (FEM), des fonds pour le financement du Projet Dorsale à Fibre Optique de l'Afrique Centrale (CAB).

Le projet Dorsale à Fibre Optique prévoit entre autres :

- 1) En termes d'infrastructures, (i) l'extension de la dorsale nationale à fibre optique sur 5 tron-



cons essentiels; (ii) la fourniture d'équipements solaires bureautiques et informatiques pour plusieurs collectivités décentralisées grâce à un financement complémentaire du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), (iii) la mise en place d'un centre de développement des compétences en fibre optique à l'École Nationale Supérieure des Postes, Télécommunications et TIC (SUP'PTIC).

- 2) En matière de cadre juridique et réglementaire du secteur des TIC, d'accorder à CAMTEL, opérateur historique national, la concession exclusive sur les liaisons interurbaines parmi lesquelles figurent les cinq axes concernés par le présent Projet.
- 3) D'appuyer la régulation du marché de données de gros relevant de l'autorité de régulation des télécommunications (ART), afin de s'assurer des conditions minimales pour une compétition sur les prix d'accès au grand bénéfice des utilisateurs finaux au Cameroun.
- 4) Une provision, au profit de l'ART aux fins de l'élaboration d'un modèle économique sur la fixation des coûts d'accès à la connectivité nationale et internationale pour lever les barrières à l'entrée dans le segment de la fibre optique.
- 5) La mise en œuvre des deux Projets e-Post et e-Banking au profit de la CAMPOST, afin de renforcer l'inclusion financière au profit des populations rurales, en particulier, grâce au maillage des bureaux de poste sur tout le territoire national.
- 6) D'appuyer les efforts des Autorités camerounaises en matière de développement rural, par la mise en place d'un Système d'Information de Marchés et Climatique (SIMC) au profit du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MINADER), afin de permettre aux agriculteurs/éleveurs d'accéder aux prix des produits agricoles et de bétails, et aux prévisions météorologiques.

• **Projet de réforme du secteur des Télécommunications**, avec l'appui de la Banque Mondiale.

Ce projet, financé par la Banque Mondiale comporte entre autres composantes :

- Le renforcement du cadre de régulation du secteur ;
- L'appui à l'entrepreneuriat jeune dans le domaine du numérique ;
- Le renforcement technique de la Cameroon



Telecommunications (CAMTEL).

- **Projet de séminaires High-Tech et Innovation pour les startups numériques camerounaises et d'appui aux incubateurs**, grâce à la coopération avec Israël :
 - Tenue de deux éditions de séminaires sur :
 - o la création d'entreprises ;
 - o l'élaboration de business plan ;
 - o la recherche de financements.
 - Remise d'un don à un incubateur privé au Cameroun (Activ Spaces) ;
 - Formation de plusieurs jeunes camerounais en Israël ;
 - Appui au centre High-Tech de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé.

C- Les Perspectives

- Signature de la Convention d'Etablissement entre l'UPU et le Cameroun (SUP'PTIC) pour faire de cette institution d'enseignement supérieur, un centre international de formation de haut niveau dans les domaines des Postes, Télécommunications et TIC.
- Démarrage du projet de mise en place de la plateforme de commerce électronique ecom@africa.
- Poursuite de la mise en œuvre du projet CAB (phase BAD et phase Banque Mondiale).
- Poursuite du programme de réforme des Télécommunications/TIC avec la Banque Mondiale.
- Renforcement de la présence du Cameroun au sein des institutions internationales, en vue d'un plus grand rayonnement du Cameroun.
- Renforcement de la coopération avec l'UPU, l'UPAP, l'UIT et la CTO, afin de promouvoir la recherche et le développement.
- Renforcement de la coopération avec Israël dans l'accompagnement des jeunes et d'autres domaines.

PLAN STRATÉGIQUE CAMEROUN NUMÉRIQUE 2020

Résumé exécutif

Dans son message à la nation à l'occasion de la fin d'année 2015 et du nouvel 2016, Le Chef de l'Etat indique clairement «[...] qu'il nous faut rattraper au plus vite notre retard dans le développement de l'Economie Numérique. Celle-ci est un véritable accélérateur de croissance, en plus d'être une niche d'emplois nouveaux pour notre jeunesse. [...]». Son message à la jeunesse le 11 février 2016 interpelle davantage des initiatives du Gouvernement en faveur du développement de l'économie numérique.

A la suite de ces messages du Chef de l'Etat, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a instruit le Ministre des Postes et Télécommunications de poursuivre, dans le cadre d'un comité interministériel avec les administrations compétentes, la réflexion déjà engagée au sein de ce département ministériel pour l'élaboration du plan stratégique de développement de l'économie numérique.

Le plan stratégique de développement de l'économie numérique, intitulé «*Plan stratégique Cameroun Numérique 2020*» a pour ancrage notamment : les messages du Chef de l'Etat, du 31 décembre 2015 à la Nation et du 10 février 2016 à la jeunesse ; la vision Cameroun 2035 ; le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) ; la stratégie de développement du domaine des télécommunications et TIC élaborée en 2005 et révisée en 2015.

Le plan stratégique Cameroun 2020 a été élaboré dans une démarche participative, le secteur privé et la société civile ayant été associés à la réflexion à travers l'organisation des premières journées nationales de l'économie numérique, les 3 et 4 mars 2016.

Ce document a été présenté au Conseil de Cabinet du mois de juillet 2016 et le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a chargé le Ministre des Postes et Télécommunications de veiller à sa mise en œuvre.

Ce plan dresse un état des lieux de l'économie numérique au Cameroun. Cet état des lieux est bâti autour des trois grands piliers de l'économie numérique que sont :

- le développement des infrastructures de communications électroniques large bande et des secteurs de l'informatique et de l'électronique ;
- les activités nées du développement des TIC ou nouvelle économie ;
- la transformation des secteurs d'activités existants, par l'intégration de l'usage des TIC.

Il ressort de cet état des lieux que le secteur de production des services TIC est dominé par les services de téléphonie mobile voix. Cependant, avec l'avènement des offres 3G et surtout 4G, le service de données est en forte croissance et prend progressivement le dessus sur la voix. Le service de la téléphonie mobile compte plus de

dix-neuf millions d'abonnés pour un revenu de plus de 500 milliards de FCFA.

Le secteur de production est quasi inexistant dans le domaine des TIC. Il en découle que le Cameroun demeure importateur des équipements de télécommunications, des équipements informatiques, et l'électronique grand public n'est pas encore développé. Un marché local des éditeurs de logiciel existe, mais n'est pas suffisamment répertorié au plan statistique. Il en est de même des services informatiques.

Le taux d'utilisation d'Internet large bande est le préalable au développement de l'économie numérique. Le taux d'accès à l'Internet large bande était encore de 4% en 2015 au Cameroun, selon l'UIT. Le secteur de la nouvelle économie connaît un essor avec le développement de la large bande fixe et mobile. Ainsi, il existe quelques plateformes de commerce en ligne. Les médias et les contenus en ligne prospèrent, mais il n'existe pas encore de lisibilité en ce qui concerne les données statistiques chiffrées de ce secteur.

L'état des lieux de l'adoption des TIC par les autres secteurs d'activités montre que la gouvernance électronique se met en place progressivement avec l'interconnexion de l'ensemble des sites des services centraux de l'administration et l'interconnexion progressive des sites des services déconcentrés. Cependant, le nombre d'ordinateurs pour 100 personnes était encore estimé à 42 en 2013 dans les administrations publiques. Le débit moyen d'Internet par administration était de 4 Mb/s, soit environ 1,55 kbs par tête, largement en dessous de l'objectif de 2Mb/s recommandé par l'Union internationale des télécommunications. L'e-banking se développe rapidement, avec l'accroissement des offres de services financiers mobiles, qui permettront d'améliorer le taux de bancarisation au Cameroun, qui se situe autour de 12 % aujourd'hui. En matière d'e-santé, au moins quatre centres hospitaliers sont connectés à un réseau de télé-médecine. Dans le domaine de l'éducation, 28 des 33 sites des universités d'Etats sont connectés à Internet. Il existe des centres de ressources multimédia dans plus de deux cent lycées, mais seuls 50

sont connectés à l'Internet. Une plateforme de numérisation du patrimoine touristique et culturel est en cours de déploiement. En matière de sécurité électronique, l'on note un accroissement des actes de cybercriminalité, au fur et à mesure que l'accès à l'Internet progresse. Pour répondre à cette montée de la cybercriminalité, l'Etat a créé une autorité de certification, l'ANTIC, et le nombre d'applications certifiées à ce jour est de 05. L'ANTIC a également mis en place un centre de réponse aux incidents cybernétiques (CIRT). Cependant, le marché de la certification électronique tarde à décoller, ce qui constitue un frein au développement de notre cyberspace.

L'état des lieux présente également le positionnement du Cameroun au plan international. Ainsi, avec une valeur de l'indice de préparation du réseau de 3 sur une échelle de 1 à 7, le Cameroun occupe le 126e rang mondial sur 143 pays classés. L'indice de développement de la gouvernance électronique est de 0,2782 sur l'échelle de 0 à 1, et le Cameroun occupe le second rang dans la sous-région Afrique centrale, derrière le Gabon. Avec un indice de cybersécurité de 0,4118, le Cameroun est classé 5e en Afrique et 15e ex-æquo dans le monde.

L'analyse diagnostic de l'état des lieux a permis d'identifier les principaux problèmes qui entravent le développement de l'économie numérique au Cameroun. Ces problèmes sont classés en trois catégories à savoir, ceux qui entravent le développement de l'offre des services, ceux qui empêchent de booster la demande et enfin ceux relatifs à la bonne gouvernance, à la régulation et à la formation.

Le document retrace également les enjeux et les opportunités de développement de l'économie numérique au Cameroun.

Au plan du **développement humain et économique**, l'enjeu majeur de l'évolution du Cameroun vers l'économie numérique est de créer de la valeur ajoutée en vue d'améliorer le niveau de vie et le bien-être social des Camerounais. En ce qui concerne **l'amélioration de la productivité des entreprises**, la capacité des entre-

prises à collecter, produire et gérer l'information est devenue le vecteur essentiel de la croissance économique, de la productivité, de la compétitivité et de l'innovation.

Sur le plan de l'accès à la connaissance : les TIC et l'Internet facilitent la communication et l'accès à la connaissance et au savoir. Ils permettent aux citoyens, au-delà d'un accès facile et rapide à l'information, des gains de temps considérables notamment grâce à la disponibilité des services à distance.

Pour la recherche développement et l'innovation : l'enjeu est de créer une plus grande proximité entre chercheurs du monde académique et entreprises, pour permettre une meilleure focalisation sur des projets concrets et innovants soutenus par des industriels.

En ce qui concerne la création d'une industrie TIC locale : qu'il s'agisse des contenus ou de l'infrastructure, la création d'une industrie locale des TIC demeure un enjeu important pour le Cameroun.

Les enjeux pour les administrations résident dans la mise en œuvre de la gouvernance électronique qui permet l'amélioration de l'efficacité et la réduction des délais et des coûts.

La vision du plan stratégique est de faire du Cameroun « **un pays numérique en 2020** ». Pour rendre concrète cette vision, les choix stratégiques opérés dans le document s'articulent en huit axes bâtis autour de trois piliers que sont : l'offre, la demande et la gouvernance.

1- Le développement de l'offre des services dans l'économie numérique

Il est traité autour des trois axes ci-après du Plan stratégique :

- **Axe 1** : « Développer les infrastructures large bande », avec pour objectif stratégique de généraliser l'accès large bande pour les citoyens, les entreprises et les ménages. Les différentes actions et initiatives identifiées ici permettent de mettre en œuvre une véritable politique d'aménagement numérique du territoire national, par la mise en place des in-

frastructures de qualité, garantissant un accès haut débit sur l'ensemble du territoire des entreprises et des ménages, et la connectivité directe avec les pays de la sous-région Afrique centrale.

- **Axe 2** : « Accroître la production et l'offre des contenus numériques » avec pour objectif de disposer des contenus attractifs développés et hébergés au niveau local.
- **Axe 6** : « Développer une industrie locale du numérique et encourager la recherche et l'innovation ». Son objectif est de développer au niveau national, des biens et services numériques produits localement. Les actions et initiatives proposées ici sont celles qui permettent de développer des pôles d'excellence dans l'innovation en matière du numérique.

2- L'accroissement de la demande

- **Axe 3** : « Assurer la transformation numérique de l'administration et des entreprises », avec pour objectif d'accélérer la transformation numérique de l'administration et des entreprises pour accroître leur efficacité, transparence, compétitivité et leur productivité.
- **Axe 4** : « Promouvoir la culture du numérique par la généralisation de l'usage des TIC dans la société ». L'objectif ici est d'améliorer la qualité de vie du citoyen par un meilleur usage du numérique. L'avènement de l'économie numérique au Cameroun passera inévitablement par la généralisation de l'usage des TIC par les particuliers, les administrations et les entreprises.

3- Le renforcement de la gouvernance et la régulation

- **Axe 5** : « Renforcer la confiance numérique ». Les actions proposées ici visent notamment la sécurisation du cyber espace camerounais.
- **Axe 7** : « Assurer le développement du capital humain et le leadership dans le numérique ».

L'illettrisme numérique constitue un frein important à l'avènement de la société de l'information. A cet effet, le renforcement des capacités des ressources humaines est une priorité pour faire du Cameroun un pays numérique en 2020. Enfin, le dernier axe de ce pilier,

- **Axe 8 : «Améliorer la gouvernance et l'appui institutionnel»** avec pour objectif de créer un environnement propice à l'essor du numérique pour le développement économique. En effet, La mise en œuvre des activités transversales telles que l'audit du cadre juridique et réglementaire en vue de son adaptation à l'économie numérique, la mobilisation des financements nécessaires à la mise en œuvre de l'ensemble des projets identifiés à travers

des modes de financement innovants tels que les fonds de capital-risque, sont autant de facteurs indispensables à l'émergence d'une société de l'information inclusive au Cameroun.

Le plan d'actions prioritaires recense de nombreuses actions regroupées en projets.

Le document prévoit également un dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation impliquant l'ensemble des parties prenantes, ainsi qu'un dispositif de pilotage du suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique.

Certains projets du plan sont en cours de mise en œuvre, et des démarches sont engagées auprès des bailleurs pour la recherche de financements pour la mise en œuvre complète du Plan stratégique «Cameroun numérique 2020».-

DES OBJECTIFS CHIFFRES A L'HORIZON 2020

Indicateurs	2016	2020
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		
Contribution du numérique au PIB*	5%	10%
Nombre d'emplois directs créés dans le numérique	10 000	50 000
Contribution annuelle moyenne du secteur au titre d'impôts et taxes	136 MF cfa	300 MF cfa
DÉVELOPPEMENT SOCIAL		
% de ménages ayant accès à l'Internet	6%	20%
% d'accès à l'Internet haut débit dans les grandes entreprises	ND	95%
% population ayant un accès large bande fixe à domicile (au moins 2 Mbits)	4%	10%
% population ayant un accès large bande mobile	ND	65%
Population rurale desservie par point d'accès communautaire	47 000	10 000
Coût moyen du Mbit/s par mois (Fcfa)	23 000	10 000
POSITIONNEMENT INTERNATIONAL		
Indice de Développement du e-Government (EGDI)	0,2782	0,50
Networked Readiness Index "NRI"	3,0	4,50
Indice de Cybersécurité "GCI"	0,4118	0,65



C O N T A C T S



Cabinet du Ministre
Tél. : +237 222 230 615
+237 222 232 055

Cellule de Communication
Tél. : +237 222 233 470
Courriel : celcominfo@minpostel.gov.cm

Site :
www.minpostel.gov.cm